

**DOSSIER DE CLASSEMENT EN  
RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA  
MOSELLE SAUVAGE DE  
BAYON (54) A SOCOURT (88)**



**SOMMAIRE**

<b>A - PRESENTATION GENERALE.....</b>	<b>3</b>
Objet du dossier .....	3
Motif .....	3
Étendue de l'opération .....	4
Durée du classement.....	4
<b>B - ETUDE SCIENTIFIQUE FAISANT APPARAÎTRE L'INTERET DE L'OPERATION .....</b>	<b>5</b>
Intérêt biologique – Evaluation patrimoniale.....	5
Liste des habitats recensés sur le site .....	6
Liste des espèces d'intérêt patrimonial .....	14
<b>C - LISTE DES COMMUNES INTERESSEES.....</b>	<b>23</b>
<b>D - PLAN DE DELIMITATION – ETATS PARCELLAIRES CORRESPONDANTS</b>	<b>24</b>
Périmètre de la Réserve Naturelle Régionale .....	24
Etat parcellaire (cadastre): .....	26
<b>E - LISTE DES SUJETIONS ET DES INTERDICTIONS NECESSAIRES A LA PROTECTION DE LA RESERVE .....</b>	<b>40</b>
<b>F - PROPOSITION DE COMITE CONSULTATIF .....</b>	<b>44</b>
<b>G - MODALITES PREVUES POUR LA GESTION, LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE .....</b>	<b>46</b>
Objectifs de gestion à long terme.....	46
Plan de gestion 2009-2015 : enjeux et objectifs.....	47

## A - PRESENTATION GENERALE

### OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier a pour objet de proposer la création d'une **Réserve Naturelle Régionale**, conformément au décret n°2005-491 du 18 mai 2005, sur le site naturel remarquable de la **Moselle sauvage**, de Bayon (Meurthe-et-Moselle) à Socourt (Vosges).

Un premier périmètre avait été validé par le Conseil Régional dans la délibération n° 147-2006 de décembre 2006 puis dans la délibération n° 83-2007 de juin 2007.

Suite à des acquisitions par le Conservatoire des Sites Lorrains, et la signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Bayon, ce dossier est présenté afin de redéfinir le nouveau périmètre de cette Réserve Naturelle Régionale, et de confirmer le règlement qui a été validé par le Conseil Régional dans la délibération n°202-2009 de novembre 2009.

Le nouveau périmètre de ce site concerne 7 bans communaux (Virecourt, Mangonville, Bainville-aux-Miroirs, Gripport, Bayon en Meurthe-et-Moselle, et Chamagne, Socourt dans les Vosges).

Toutes ces communes sont concernées par le plan de gestion actuel de la Réserve, qui couvre la période 2009-2015 pour une durée de 6 ans.

### MOTIF

La vallée de la Moselle sauvage occupe plus de 400 ha, de part et d'autre de la rivière Moselle, sur une longueur d'environ 10 kms. Il s'agit d'un des derniers tronçons à fonctionnement hydraulique encore naturel à l'échelle du Nord-Est de la France. Cette dynamique hydraulique naturelle (rivière à lit mobile) induit un grand nombre de milieux naturels liés à la rivière : bancs de galets, bras morts, reculées, boisements alluviaux, prairies, landes... Au delà de l'intérêt écologique majeur du site, la vallée de la Moselle présente également un intérêt au titre de la préservation de la ressource en eau potable (nappe exploitée) et de la lutte contre les inondations (zone d'expansion de crue).

La vallée de la Moselle sauvage a été estimée **d'intérêt National** par le Conseil scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains (Conseil Scientifique du 04/12/09).

Il s'agit du plus vaste site protégé du Département (hors Réserves Naturelles Nationales). De nombreuses actions ont déjà été menées sur ce site depuis plus de 15 ans.

La mise en Réserve Naturelle Régionale du site permettra :

- d'améliorer la connaissance du site (inventaires spécifiques, typologie des habitats, fonctionnalité des milieux),
- de poursuivre les opérations engagées, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures agri-environnementales (CAD, MAE),
- de créer un statut juridique de protection à ce vaste ensemble,
- de renforcer les protections existantes (périmètre de captage, zone N des PLU...),
- de mettre en place une stratégie de valorisation à la hauteur de la qualité du site, en encadrant une fréquentation souvent anarchique.

## ÉTENDUE DE L'OPERATION

---

Le site a fait l'objet d'un programme européen ACNAT (Action Communautaire pour la Nature) de 1992 à 1997, portant sur la protection des Vallées Alluviales du Nord et de l'Est de la France (ACNAT-VANEF). Cette opération a permis, grâce à la mobilisation de nombreux partenaires financiers, dont la Région Lorraine, de protéger foncièrement 360 ha.

Le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) est gestionnaire, par baux emphytéotiques, de l'ensemble des terrains communaux situés dans cette portion de la vallée de la Moselle, pour des durées de 60 ans à 99 ans.

Le périmètre proposé s'étend sur les terrains communaux en bail avec le Conservatoire des Sites Lorrains et les propriétés du CSL soit **380,9169 ha**.

## DUREE DU CLASSEMENT

---

La durée de classement proposée est **12 ans**, permettant ainsi de couvrir la période du plan de gestion en cours (2009-2015) et le suivant (2016-2022).

## **B - ETUDE SCIENTIFIQUE FAISANT APPARAÎTRE L'INTERET DE L'OPERATION**

### **INTERET BIOLOGIQUE – EVALUATION PATRIMONIALE**

*Remarque : l'ensemble des informations ci-dessous est issu du plan de gestion 2009-2015 de la Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Moselle de Chamagne (88) à Virecourt(54) réalisé par le Conservatoire des Sites Lorrains.*

#### **Références inventaires (ZNIEFF, ENS, Natura 2000, Autres) :**

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, de type II (0044-0000, Comité Znieff Lorraine, 1984), s'étendant de Flavigny-sur-Moselle (54) à Chavelot (88).
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique, de type I, Fiche N° 0027/0003, rédigée par Thierry DUVAL en 1984, s'étendant de Haussonville à Socourt (1200ha).
- Inventaire des Espaces Naturels Sensibles de Meurthe et Moselle, Fiche 54\*R37.1 et 54\*A14.
- Inventaire des Espaces Naturels Sensibles des Vosges, Fiche 88\*A17.
- Site proposé au Réseau NATURA 2000 (application de la Directive Habitats), sous l'intitulé « Vallée de la Moselle – secteur de Flavigny à Châtel/Moselle », n° 75.
- Classement en zone humide prioritaire du S.D.A.G.E. Rhin Meuse 1996

#### **Évaluation patrimoniale :**

**Intérêt national** – Un des derniers tronçons à dynamique hydraulique naturelle du Nord Est de la France, grande variété d'habitats et d'espèces liées à cette dynamique. Intérêt paysager et de ressource en eau. Un des plus grands espaces naturels de plaine de la Région Lorraine.

- Seul tronçon de la vallée de la Moselle exempt d'extractions de granulats et ayant conservé une forte « naturalité ».
- Plus grande population de castor de la Région Lorraine.
- Plus vaste habitat de forêt alluviale de la Région Lorraine.

**LISTE DES HABITATS RECENSES SUR LE SITE****Tableau récapitulatif des habitats présents sur le site***Sur 362 ha cartographiés*

Description de l'habitat	Code Corine	Code EUR 15	Habitat remarquable	Superficie en ha	%
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eaux courantes</li> <li>▪ Herbiers aquatiques d'eau vive à renoncules</li> <li>▪ Herbiers aquatiques des eaux stagnantes</li> </ul>	24.13X24.14 24.44 22.13X22.41 X22.43	3260  3150	X X X	23,67  6,47	6,5  1,8
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Graviers</li> <li>▪ Grèves - Bancs de graviers et dépôts alluviaux fluviatiles limoneux</li> </ul>	24.21 24.52	3270	X X	34,96	9,7
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pelouses xérophiles</li> <li>▪ Pelouses mésoxérophiles</li> <li>▪ Prairies mésophiles de fauche</li> <li>▪ Prairies hygrophiles de fauche</li> </ul>	35.21 34.322 38.22 37.21	6210 6510	X X X X	0,97 1,49 64,53 0,39	0,3 0,4 17,4 0,1
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pâtures méso-xérophiles</li> <li>▪ Pâtures mésophiles</li> <li>▪ Pâtures méso-hygrophiles</li> <li>▪ Pâtures hygrophiles</li> </ul>	38.11 38.111 37.1 37.1			11,73 64,08 0,01 0,09	3,2 17,7 0 0
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Landes à Genêts</li> <li>▪ Communautés à hautes herbes</li> </ul>	31.84 37.7	64.30		10,73 1,10	3 0,3
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Saulaies arbustives</li> <li>▪ Saulaies arborescentes</li> <li>▪ Aulnaies à frênes</li> <li>▪ Aulnaies à hautes herbes</li> <li>▪ Autres boisements</li> </ul>	44.121 44.13 44.331 44.332 84	91°0 91°0 91°0	X X X X	5,31 28,08 73,85 15,51 9,05	1,5 7,8 20,4 4,3 2,5
Autres milieux (chemins, zones urbaines, jardins, prairies artificielles, gravières...)	86X85			9,86	2,7

**Eaux courantes**

NOM CORINE : Zones à Ombre et à Barbeau

La qualité de la rivière s'explique par le formidable pouvoir auto-épurateur que compose le système nappe-rivière. L'auto-épuration horizontale s'effectue par le biais des méandres et annexes hydrauliques et l'auto-épuration longitudinale a lieu le long du cours d'eau. Les effluents communaux arrivant souvent indirectement dans la rivière sont ainsi épurés en partie. En conséquence, la population piscicole caractérise une rivière positionnée entre la première et la seconde catégorie piscicole. La faune piscicole (y compris invertébrés) répond à la diversité des biotopes caractérisant la Moselle à ce niveau : zone intermédiaire entre les secteurs amont salmonicole et aval cyprinicole, d'autre part du fait de la diversité apportée par les bras morts, variations de courant et de morphologie du lit mineur, opérations de repeuplements et Canal de l'Est. Les repeuplements sont interrompus sur ce secteur, y compris pour la Truite de rivière (*Salmo trutta fario*), dont la limite aval de déversement est située à Bayon.

**Herbiers aquatiques d'eau vive à renoncules**

NOM CORINE : Végétation des rivières eutrophes

ALLIANCE : *Ranunculion fluitantis*

Ils occupent principalement les annexes hydrauliques de la Moselle. En effet, dans le lit principal, les effets érosifs du courant sont trop importants pour permettre le développement de la végétation aquatique. La présence de cet habitat est également conditionnée par la qualité physico-chimique de l'eau, qui, dans le cas des annexes hydrauliques, provient de la nappe alluviale. Ces habitats sont menacés par la dégradation de la qualité de l'eau.

**Herbiers aquatiques des eaux stagnantes**

NOM CORINE : Communautés végétales libres et flottantes des eaux stagnantes eutrophes

ALLIANCE : *Potamion pectinatii* Libbert 1931 x *Lemnion minoris* O. Bolos et Masclans 1955

Il présente une grande variabilité en fonction : 1) de la largeur de la morte, 2) de sa connexion plus ou moins forte à la Moselle, 3) de sa vitesse d'écoulement, 4) de sa profondeur, 5) de son éclaircissement et 6) de l'importance de l'envasement. Ainsi la strate flottante, constituée de lentilles d'eau (*Lemna sp.*) peut être très recouvrante.

**LES GREVES****Graviers**

NOM CORINE : Bancs de graviers des cours d'eau sans végétation

Il s'agit de bancs de galets non encore colonisés par la végétation, ces milieux sont intéressants pour la nidification de certains oiseaux comme le Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et pour une multitude d'invertébrés très spécifiques.

**Grèves - Bancs de graviers et dépôts alluviaux fluviaux limoneux**

NOM CORINE : Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales

ALLIANCE : *Bidention tripartitae*

Ce groupement se situe sur les grèves exondées qui sont régulièrement remaniées par la rivière. La végétation est instable, rarement présente plusieurs années consécutives au même endroit. Les annuelles sont nombreuses : Matricaire inodore (*Matricaria inodora*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Bident triparti (*Bidens tripartita*), Arabette de thalium (*Arabidopsis thaliana*)... Celles à fort pouvoir colonisateur occupent de grandes surfaces ; c'est le cas de la Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*) ou de la Renouée à feuilles de patience (*Polygonum lapathifolium*).

**LES PELOUSES****Pelouses sableuses xérophiles**

NOM CORINE : Prairies siliceuses à annuelles naines

ALLIANCE : *Thero-Airion* Tüxen ex Oberdorfer 1957ASSOCIATION : *Filagini vulgaris-Vulpietum myuri* Oberd. 1938

- sous association sur substrat sablo-limoneux

La végétation de cette sous-association se caractérise par la présence de nombreuses espèces du *Thero-Airion* (Trèfle strié, *Trifolium striatum*, Canche caryophyllée, *Aira caryophyllea*, Céraiste aggloméré, *Cerastium glomeratum*, Cotonnière naine, *Logfia minima*, Jasionne des montagnes, *Jasione montana*, Sabline des murs, *Arenaria serpyllifolia*...).

La végétation est de type xérophile à mésophile, acidophile-subneutrophile. Elle s'établit sur des substrats sablo-limoneux avec généralement un horizon caillouteux quelques centimètres en dessous de la surface du sol. Ici encore, la végétation est rase et n'atteint jamais 100% de recouvrement. Ce type de formation correspond généralement à des zones à substrats stabilisés.

- sous-association sur substrat tassé :

Cette formation se caractérise par la présence de nombreuses espèces du *Thero-Airion* (Trèfle strié, *Trifolium striatum*...) et par la présence de Vulpie faux brome (*Vulpia bromoides*) et Vulpie à une glume (*Vulpia fasciculata*) qui semble remplacer Vulpie queue-de-rat (*Vulpia myuros*). C'est une végétation acidiphile à neutrophile qui se développe sur des substrats tassés qui, pour la plupart sont localisés sur des zones perturbées (abords des gravières, zone d'extraction de matériaux du sol) qui peuvent avoir été tassés par les courants des crues ou par le passage répété de véhicules.

La végétation se développe sur des sables et graviers souvent recouverts d'une fine pellicule de limons.

**Pelouses sableuses mésoxérophiles**

NOM CORINE : Mesobromion

ALLIANCE : *Mesobromion erecti* Oberdorfer 1957SOUS-ALLIANCE : *Chamaespartio saggitalis-Agrostidenion tenuis* Vigo 1982

Cette formation fait partie de l'alliance du *Mesobromion erecti* qui est caractérisée par la présence d'espèces méso-xérophiles voire plus rarement xérophiles comme Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*), Piloselle (*Hieracium pilosella*), Potentille de Neumann (*Potentilla neumanniana*), Boucage saxifrage (*Pimpinella saxifraga*), Oeillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), Petite Oseille (*Rumex acetosella*, la sous-espèce est à déterminer).

En vallée de la Moselle, cette communauté se développe sur sols peu épais acidoclines. La végétation a l'aspect d'un tapis assez ras n'excédant pas 20 cm de hauteur en moyenne. Elle occupe de petits fasciés de quelques dizaines de mètres carrés au sein de prairies de fauche.

**LES PRAIRIES****Prairies mésophiles de fauche**

NOM CORINE : Prairies de fauche des plaines médio-européennes

ALLIANCE : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926ASSOCIATION : *Colchico autumnalis-Festucetum pratensis* Didier et Royer 1989

Les relevés phytosociologiques relèvent des végétations de l'*Arrhenatherion elatioris*. Cette alliance présente des groupements de prairies fauchées, mésophiles, mésotrophes, planitaires à submontagnards.

Dans cette alliance la totalité des relevés ont été rapprochés de l'association du *Colchico autumnalis-Festucetum pratensis* (Duvigneaud) Didier et Royer 1989.

Les communautés végétales de ces prairies sont relativement sèches bien que certaines espèces méso-hygrophiles soient encore présentes (Cardamine des prés, *Cardamine pratensis*, Silène fleur de coucou, *Silene flos-cuculi*). Ces prairies sont morphologiquement constituées de plusieurs strates. Une strate haute composée de grandes graminées et dicotylédones (Fenasse, *Arrhenatherum elatius*, Dactyle, *Dactylis glomerata*, Berce commune, *Heracleum sphondylium*, Grande Oseille, *Rumex acetosa*), une strate moyenne (Renoncule âcre, *Ranunculus acris*, Caille-lait blanc, *Galium mollugo*) et une strate basse (Porcelle enracinée, *Hypochaeris radicata*, Crépide bisannuelle, *Crepis biennis*).

**Prairies hygrophiles de fauche**

NOM CORINE : Prairies humides atlantiques et subatlantiques

ALLIANCE : *Oenanthion fistulosae* de Foucault 1984 nom. ined.ASSOCIATION : *Oenantho fistulosae – Caricetum vulpinae* Trivaudey 1989

Les relevés phytosociologiques ont été rapprochés de cette association qui caractérise des communautés végétales atlantiques à subatlantique, mésotrophes de prairies de fauche longuement inondables. Plus particulièrement, elle caractérise des communautés végétales présentes dans les dépressions des prairies fauchées du lit majeur des grandes et des petites vallées, sur substrat argilo-siliceux.

L'*Oenantho fistulosae-Caricetum vulpinae* est la prairie de fauche la plus humide rencontrée en vallée de la Moselle.

## LES PATURAGES

### Pâtures méso-xérophiles

NOM CORINE : Pâturages continus

ALLIANCE : *Cynosurion cristati* Tüxen 1947

ASSOCIATION : *Luzulo campestris-Cynosuretum cristati* de Foucault 1981

Ces prairies de niveau topographique identique à celles du *Colchico autumnalis-Festucetum pratensis brometosum variante à Stachys officinalis* (précédemment cité dans la partie prairies) sont à l'inverse pâturées. En vallée de la Moselle ce sont les prairies pâturées les plus sèches. Elles correspondent à des communautés prairiales pâturées, planitaires à montagnardes souvent fertilisées sur substrat acide à acidiclinal, dérivant des *Nardetalia*.

La présence d'espèces de niveau supérieur correspondant aux *Trifolio-Phleetalia* (Ray-grass anglais, *Lolium perenne*, Crételle, *Cynosurus cristatus*, Pâquerette, *Bellis perennis*) ainsi que la raréfaction des espèces des *Arrhenatheretalia* caractérise le cortège d'espèces de l'association tandis que Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), Luzule des champs (*Luzula campestris*) caractérise l'aspect acide de l'association.

### Pâtures mésophiles

NOM CORINE : Pâturages à Ray-grass

ALLIANCE : *Cynosurion cristati* Tüxen 1947

ASSOCIATION : *Cynosuro cristati-Lolietum perennis* Br.Bl. et De Leeuw 1936

Ces prairies de niveau topographique identique à celles du *Colchico autumnalis-Festucetum pratensis typicum et brometosum* (précédemment cité dans la partie prairies) sont à l'inverse pâturées. Contrairement à l'association du *Luzulo-Cynosuretum* précédemment décrite, l'association du *Cynosuro-Lolietum* comprend souvent des espèces des *AGROSTIETEA* (Lysimaque nummulaire, *Lysimachia nummularia*, Potentille rampante, *Potentilla reptans*). C'est une association plutôt mésophile. Elle correspond à des communautés végétales pâturées, régulièrement fertilisées, plus eutrophes que l'association précédente, marquée par la présence d'espèces comme Benoîte commune (*Geum urbanum*), Ronce (*Rubus sp.*) qui témoignent du degré élevé de trophie des sols et la présence de zones de refus assez développées. Les relevés présentant des espèces telles que Patience sauvage (*Rumex obtusifolius*) et Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) (caractéristiques du *Cynosuro-Lolietum*) ont été rapprochés de cette association.

### Pâtures méso-hygrophiles

NOM CORINE : Prairies humides eutrophes

ALLIANCE : *Bromion racemosi* Tüxen in Tüxen et Preising 1951

ASSOCIATION : *Hordeo secalini-Lolietum perennis* (Allorge) de Foucault

Cette formation se différencie des prairies de fauche par la raréfaction voire l'absence des espèces typique de fauche et par la présence d'espèces de pâturage (Ray-grass anglais, *Lolium perenne*, Oseille crépue, *Rumex crispus*, Grande Ortie, *Urtica dioica*, Pâquerette, *Bellis perennis*).

**Pâtures hygrophiles**

NOM CORINE : Prairies humides eutrophes

ALLIANCE : *Oenanthion fistulosae* de Foucault 1984 nom. ined.

ASSOCIATION : *Ranunculo repentis-Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937

Elle correspond à des communautés végétales des parties basses des prairies pâturées du lit majeur des grandes et des petites vallées sur substrat argilo-calcaire à argilo-siliceux. Cette prairie de niveau topographique identique à celle de l'*Oenantho fistulosae-Caricetum vulpinae* (précédemment cité dans la partie prairies) est à l'inverse pâturée. Les espèces caractéristiques de l'association du *Ranunculo repenti-Alopecuretum geniculati* sont identiques à celles de l'*Hordeo secalini-Lolietum perennis* (espèces de pâturage : Ray-grass anglais, *Lolium perenne*, Oseille crépue, *Rumex crispus*, Grande Ortie, *Urtica dioica*...) mais à l'inverse de cette dernière association qui présente de nombreuses espèces des *Potentillo-Polygonetalia*, celle du *Ranunculo-Alopecuretum* présente des espèces plus humides appartenant à l'ordre des *Eleocharitetalia*.

**LES FRICHES ET LANDES****Landes à Genêts**

NOM CORINE : Landes médio-européennes à Genêt à balais

ALLIANCE : *Sarothamnion scoparii*

Sur d'anciennes terres agricoles ou des boisements coupés, apparaît une lande à Genêt à balais (*Sarothamnus scoparius*), plus ou moins acide, première phase de reconstitution d'une forêt. Suivant l'ancienneté de la friche, le couvert peut être herbacé ou déjà envahie pas les arbustes tels que le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*). Lorsque la lande est en continuité avec un banc de graviers plus ou moins stable, les saules (*Salix* sp.) ou les Renouées du Japon (*Fallopia* sp.) peuvent s'étendre.

**Communautés à hautes herbes**

NOM CORINE : Lisières humides à grandes herbes

Aux franges des sous-bois riverains se développent des communautés herbacées de lisière humides avec par exemple, le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*)...

Y sont parfois associés des espèces colonisatrices eutrophes telles que l'Ortie (*Urtica dioica*) ou les ronces (*Rubus* sp.) comme au Sud du site, sur Gripport.

Un niveau hydrique plus élevé permet ponctuellement l'expression d'hydrophytes telles que le Roseau (*Phragmites australis*).

**L'ECOCOMPLEXE FORESTIER RIVERAIN****Saulaies arbustives**

NOM CORINE : Saussaies à Osier et *Salix triandra*

ALLIANCE : *Salicion triandrae*

ASSOCIATION : *Salicetum triandrae* Tüxen 31

C'est le groupement initial arbustif des berges, il forme le manteau de la Saulaie blanche. Il subit des perturbations fréquentes liées aux inondations et à l'action de la glace en hiver. Son maintien est strictement lié à la dynamique fluviale, sa présence témoigne donc de la bonne santé de la rivière. Cette formation occupe naturellement peu de place dans la plaine alluviale, dans le secteur protégé également. Différentes espèces de saules se côtoient : Saule pourpre (*Salix purpurea* subsp. *lambertiana*), Saule des vanniers (*Salix viminalis*), Saule blanc (*Salix alba*)... Les plantes exotiques peuvent aussi présenter de grande densité, notamment la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) et les Renouées du Japon (*Fallopia* sp.).

**Saulaies arborescentes**

NOM CORINE : Forêts galeries de Saules blancs

ALLIANCE : *Salicion albae* Soo 1930

ASSOCIATION : *Salicetum albae* Issler 26

Les saulaies arborescentes occupent les terrasses proches de la Moselle. Régulièrement inondées par la rivière, elles comprennent de nombreux dépôts de sédiments sableux, du bois mort, ainsi que des « laisses » qu'on peut trouver suspendues dans les branches jusqu'à 2 m de hauteur. Les saulaies arborescentes bordent aussi la plupart des pourtours de gravières en boisements étroit.

Elle présente une canopée relativement ouverte, dominée par des espèces à houppier léger, laissant filtrer la lumière (Saule blanc - *Salix alba*, Saule fragile – *Salix fragilis* et hybride *S. x rubens*). Les lianes y sont nombreuses : Houblon (*Humulus lupulus*), Vigne vierge (*Parthenocissus inserta*).

**Aulnaies à Frênes**

NOM CORINE : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières médio-européennes à eaux lentes à cerisiers à grappes

ALLIANCE : *Alno incanae* Pawlowski in Pawloski, Sokolowski et Wallisch 1928

ASSOCIATION : *Pruno padī – Fraxinetum excelsioris* Oberd. 53

Cet habitat est riche en espèces hygrophiles : Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Cerisier à grappes (*Prunus padus*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) (trois éléments de la canopée), et, dans la strate herbacée, Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Gléchome lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Ficaire (*Ficaria verna*). Les nitrophiles (Grande Ortie, *Urtica dioica*, Alliaire, *Alliaria officinalis*, Lamier tacheté, *Lamium maculatum*, Gaillet accrochant, *Galium aparine*) sont bien présentes, mais non dominantes comme dans les saulaies.

L'aire potentielle de l'aulnaie à frêne correspond aux cuvettes et terrasses régulièrement inondées par eaux calmes. On la retrouve dans les zones plus proches de la Moselle, en alternance avec les saulaies arborescentes, dans les zones de recolonisation après défrichement. Cette communauté comprend deux sous-types : une formation humide, typique des cuvettes et terrasses humides, une plus sèche sur terrasses plus hautes ou en situation protégée des inondations par des obstacles (diguette, gravière).

**Aulnaies à hautes herbes**

NOM CORINE : Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes

ALLIANCE : *Alnion glutinoso-incanae*

ASSOCIATION : *Filipendulo ulmariae-Alnetum glutinosae* Lemée 37

Cette communauté végétale est riche en espèces hygrophiles, capables de supporter des sols tourbeux à écoulement d'eau très lent : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) (dominant dans la canopée), Cerisier à grappes (*Prunus padus*) (abondant dans les sous-étages), Douce-amère (*Solanum dulcamara*), Petite Valériane (*Valeriana dioica*), Alpiste faux roseau (*Phalaris arundinacea*), Fausse Laiche aiguë (*Carex acutiformis*). Le cortège trouvé dans l'aulnaie à frêne se retrouve en grande partie dans l'aulnaie à hautes herbes, notamment, pour les strates ligneuses, le frêne et le Cerisier à grappe.

L'aulnaie à hautes herbes ou aulnaie marécageuse occupe un habitat restreint, au sein de bras morts en voie d'atterrissement, donc en milieu engorgé toute l'année, et régulièrement inondé par eaux calmes. Ces milieux évoluent loin du lit mineur, et sont souvent intégrés dans les formations d'aulnaie à frêne.

**AUTRES MILIEUX****Plantations**

NOM CORINE : Plantations

Celles-ci se présentent sous la forme de peupliers ou de robiniers qui occupent souvent des lieux dévolus auparavant à la forêt alluviale. Elles demeurent cependant anecdotiques, ponctuelles et de faible superficie.

**Prairies artificielles**

NOM CORINE : Prairies améliorées

Les anciennes cultures qui étaient présentes sur la réserve ont été converties en prairies grâce à la mise en œuvre des MAEt en 2008 et 2009.

**Potagers**

NOM CORINE : Parcs urbains et grands jardins

**Zone à vocation particulière**

NOM CORINE : Villes, villages et sites industriels

Ces secteurs sont les secteurs urbanisés. Ils comprennent les sièges d'exploitations, les zones de loisirs de type terrains de sport ou campings ainsi que toute autre installation.

Le site est dominé par 4 types d'habitats principaux qui représentent plus de 80 % de sa superficie totale :

- Les forêts alluviales : 34%
- Les pâturages : 21%
- Les prairies : 18,5%
- Les grèves et la végétation des bancs de graviers : 10%

Les prairies et pâtures humides sont très faiblement représentées sur la réserve (0,5%).

Les habitats remarquables qui ont été identifiés sont :

- Les habitats directement liés à la dynamique fluviale de la rivière : la rivière, les annexes hydrauliques, les berges, les bancs de graviers sans végétation et les grèves
- Les habitats de forêts alluviales
- Les prairies diversifiées qu'elles soient humides ou sèches

## LISTE DES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

---

### *Espèces remarquables*

Les principales données proviennent des sources bibliographiques anciennes que constituent les ZNIEFF et les ENS. Une étude approfondie a, par ailleurs, été réalisée sur le secteur de Bayon-Chamagne dans le cadre du LIFE-VANEF et dans le cadre du Document d'Objectifs Natura 2000. Les naturalistes lorrains ont été amplement consultés sur leurs connaissances de ce milieu et ont contribué largement à l'élaboration des listes d'espèces. Ces données ont été complétées par les prospections de terrain effectuées dans le cadre du plan de gestion.

#### - La flore

La flore du secteur protégé n'est pas exceptionnelle de par sa rareté, mais elle est particulièrement remarquable en raison de sa grande diversité.

On note la présence de 2 espèces protégées au niveau régional par arrêté du 3/01/94, complétant la liste Nationale : **la Scabieuse des prés** (*Scabiosa columbaria*, subsp *pratensis*) s'exprime dans les prairies de fauche relativement sèches et peu intensifiées et la **Spirée filipendule** (*Filipendula vulgaris*).

La présence de l'**Orchis bouffon** (*Orchis morio*) est signalée en 1999 par P. RICHARD sur le site, elle est présente en grande quantité sur la Réserve à Virecourt (M. VOIRIN, 2008).

Une autre orchidée est également présente, l'Orchis à feuilles larges (*Dactylorhiza fistulosa*), également inféodée aux prairies de fauche.

Quelques pieds de Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) poussent dans une prairie située en rive gauche de la Moselle sur la commune de Virecourt (J. DABRY, 2010), ce qui en fait la station la plus en aval connue sur la Moselle (pas de signalement depuis l'amont d'Epinal). Au sein d'une prairie à Chamagne (J. DABRY, 2010), ce sont 3 pieds d'Orobanche pourpre (*Orobanche purpurea*) qui ont été découverts.

#### - La faune

##### Mammifères :

De nombreux mammifères fréquentent le site. Les ongulés sauvages sont bien représentés par le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) ou le Sanglier (*Sus scrofa*). Le Carnivore dont les traces sont les plus évidentes est le Renard (*Vulpes vulpes*). Des petits mustélidés comme la Martre (*Martes martes*) peuvent être observés dans le secteur de Bainville (observations personnelles 2009). Le Blaireau (*Meles meles*) est également présent sur le site (traces observées par JB. SCHWEYER en 2010). Le Lièvre (*Lepus capensis*) profite de la quiétude du site pour s'y reproduire et y gîter.

Le mammifère emblématique du site est le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*), espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Réintroduit avec succès en 1983/84, 3 siècles après sa disparition de la vallée, ce gros rongeur a reconquis l'ensemble des milieux favorables. Cette espèce a besoin d'une population riveraine de saules importante pour pouvoir s'installer durablement. La présence permanente d'eau lui est aussi indispensable. La population de castors sur le bassin versant de la Moselle est estimée à 700 individus. En 2006, le nombre de familles présentes sur la réserve est estimé à une quinzaine par le GEML.

Les autres mammifères d'intérêt patrimonial sont les chauves-souris. D'après les données fournies par la CPEPESC Lorraine, 5 espèces communes ont été contactées sur le territoire de la réserve en chasse : le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus Pipistrellus*). La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), également contactée en chasse, a encore un statut incertain en Lorraine mais est plus rarement observée.

Toutefois l'intérêt du site ne se résume pas à ces observations. En effet, le complexe alluvial dans son ensemble (Chamagne, Gripport, Bainville, Mangonville, Virecourt) présente un terrain de chasse favorable pour les espèces s'abritant à proximité.

A Gripport, une maison qui se situe en périphérie immédiate de la réserve abrite en nurserie 2 espèces d'intérêt européen découvertes en juillet 2008 : le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) et le **Vespertilion à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*). Ces deux espèces, toutes deux inscrites aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore », et en voie de raréfaction en Europe, chassent très certainement en grande partie sur le site. Une convention avec VNF pour la protection du gîte est en cours de finalisation.

A signaler également l'importance des prairies de la vallée de la Moselle comme territoire de chasse pour le **Grand Murin** (*Myotis myotis*), dont une importante nurserie est présente à Haroué (colonie de plus de 300 individus).

Plusieurs espèces patrimoniales (**Petit Rhinolophe, Grand Murin**) sont régulièrement observées en hivernage dans les carrières de gypse, à proximité de la réserve. Ce site d'hivernage bénéficiait d'une protection par convention entre le propriétaire privé, le CSL et la CPEPESC Lorraine. Le propriétaire ayant changé, des négociations doivent avoir lieu afin de signer une convention du même type avec le nouveau propriétaire.

#### Poissons :

Le peuplement piscicole a été appréhendé entre Flavigny et Gripport. Les résultats présentés ci-dessous sont donc des **résultats potentiels** pour la RNR qu'il faudra confirmer par des pêches électriques. Ils montrent que la Moselle abrite probablement dans ce secteur 7 espèces de poissons protégés en France : Vandoise (*Leuciscus leuciscus*), Bouvière (*Rhodeus serocephalus*), Loche de rivière (*Cobitis taenia*), Brochet (*Esox lucius*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), Ombre commun (*Thymallus thymallus*), Truite de rivière (*Salmo trutta fario*). Ces deux dernières espèces bénéficient également d'opérations de repeuplement.

Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore sont :

- Le Chabot (*Cottius gobio*). Il affectionne les rivières et fleuves rocailleux. L'espèce est influencée par la modification des paramètres du milieu. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement des populations de Chabot. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices, du fait de la diversité des profils en long (radier - mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.
- 
- La Lamproie de Planer (agnathe) (*Lampetra planeri*) : L'importance de la durée de la phase larvaire rend ce poisson très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les microorganismes dont se nourrissent les larves.

- La Bouvière (*Rhodeus seroceus*) : Espèce sensible à la pollution industrielle et aux pesticides, elle est entièrement dépendante des Unionidés (mollusques bivalves) pour sa reproduction
- La Loche de rivière (*Cobitis taenia*) : Les principales menaces portent sur son biotope par les travaux de curage, de dragage et par la pollution du sédiment.

### Oiseaux :

Les inventaires réalisés depuis une dizaine d'années permettent de recenser une centaine d'espèces qui fréquentent régulièrement les méandres de la Moselle. 70 espèces sont considérées comme nicheuses entre Bayon et Charmes ce qui constitue une diversité notable pour la région. Les données apparaissant ci-dessous sont issues de :

- Prospections réalisées par des ornithologues bénévoles (H. Vanne, JY Moitrot, B. Kernel, M. Munier, A. Salvi, P. Bertrand, S. Audinot)
- Prospections réalisées par des salariés du CSL de façon itinérante avec repérage, en 2003 et 2004 par J-S Philippe. Elles complètent les données de F. Breton et J. François de 1999.

La diversité des biotopes permet l'expression d'un cortège avifaunistique varié :

- les espèces des grèves et berges : les espèces les plus originales sont l'**Hirondelle de rivage** (*Riparia riparia*) qui affectionne les berges abruptes, le **Petit gravelot** (*Charadrius dubius*) qui niche préférentiellement sur les grèves et bancs de graviers et le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*) qui fréquente les rivières à débit rapide parsemées d'îlots caillouteux ou sablonneux. Les prospections menées par P. Bertrand (stagiaire LPO) en 2009, indiquent 15 à 20 couples de Petit gravelot répartis sur 9 bancs de graviers et 5 colonies d'Hirondelles de rivage dont une plus importante à Mangonville présentant environ 150 nids (rapport de stage en cours de rédaction). Le **Martin pêcheur** (*Alcedo atthis*), inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », est également nicheur. Les roseaux abritent un cortège d'espèces constitué de la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), de la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), et du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). Ces espèces n'ont pas été contactées depuis 2003, leur présence sur la Réserve est donc à vérifier.
- les espèces des formations buissonnantes : l'élément notable est la présence à Mangonville de la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), espèce prioritaire à l'échelle européenne (annexe I Directive oiseaux). Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemée de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. A ce titre, les prairies et pâtures où subsistent haies et buissons et où l'accès au sol est aisé, sont particulièrement favorables à son accueil. Il faut également noter la présence de la Huppe fasciée (*Upupa epops*) à Mangonville (P. BERTRAND, 2009), son statut sur la Réserve est à vérifier. La LPO (JY Moitrot) a installé 3 nichoirs en 2009 pour faciliter l'installation des Huppées sur la vallée. L'Hypolaïs polyglotte (*Hipolais polyglotta*) et l'Hypolaïs ictérine (*Hipolais icterina*), devenue exceptionnelle en Lorraine, ont été contactés à Chamagne en 1999 mais l'Hypolaïs ictérine n'est vraisemblablement plus présent. Le **Torcol fourmillier** (*Jynx torquilla*) est présent dans les formations buissonnantes à Mangonville (JY. MOITROT, 2005-2008, com. pers.).

- les espèces de boisements plus âgés : la plupart des **pics** sont nicheurs sur la Réserve (Pic épeiche, *Dendrocopos major*, Pic épeichette, *Dendrocopos minor*, Pic vert, *Picus viridis*). Le Pic cendré (*Picus canus*), espèces inscrites à la Directive Oiseaux, est potentiellement nicheur sur le site mais cette donnée reste encore à confirmer. Le Pic noir (*Dryocopus martius*) niche hors du site protégé.  
Le Milan noir (*Milvus migrans*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), espèces inscrites à la Directive Oiseaux, ont été identifiés comme nicheurs possibles en 2003, des compléments d'inventaires sont nécessaires pour confirmer cette donnée.  
Le Milan royal (*Milvus milvus*) est absent du secteur protégé actuellement. Les boisements alluviaux permettent potentiellement la nidification du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), (non contacté depuis 1999) qui trouve, le long de la Moselle, un terrain de chasse favorable.
- les espèces de milieux ouverts (prairiaux) : Les prairies et pâtures accueillent les passereaux typiques des milieux ouverts comme le Pipit farlouse (*Anthus trivialis*), ou le Bruant proyer (*Emberiza calandra*), observés en 2003 et dont la présence actuelle est à confirmer. Les hautes formations herbeuses sont fréquentées par la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*). A noter l'observation du Tarier des près (*Saxicola rubetra*) sur Gripport, toutefois, la date d'observation (5 mai 2003) ainsi que l'absence d'observation plus tard en saison laissent supposer que l'espèce n'est pas nicheuse.

Au delà de la nidification, la vallée de la Moselle joue également un rôle très important de zone refuge pour de nombreux **oiseaux hivernants** notamment lorsque les étangs de gravières sont gelés. On peut observer en hiver des espèces telles que le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), la Harle bièvre (*Mergus merganser*), la Grande aigrette (*Egretta alba*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), les Oies cendrées (*Anser anser*), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)... (B. KERNEL, M. MUNIER, com. pers.).

La vallée de la constitue une **étape migratoire** pour de nombreuses espèces comme le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) dont l'estivage est régulièrement noté ou encore la Grue cendrée (*Grus grus*), l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), le Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), le Chevalier cul-blanc (*Tringa ochropus*) et la Guifette noire (*Chlidonias niger*).

La Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*), tous les deux nicheurs à proximité du site, sont également observés en automne (A. SALVI, com. pers.).

### Reptiles – Amphibiens :

Ce groupe a fait l'objet de prospections ciblées de 2003 à 2009 (D. AUMAITRE) et en 2008 (P. BERTRAND). Au total, la base de la Commission Reptiles et Amphibiens compte 92 données de 1999 à 2009, ce qui représente une bonne pression de prospection.

**Amphibiens** : sept espèces sont présentes sur la RNR. On y compte des espèces très communes comme la **Grenouille verte** (*Rana kl. Esculenta*), le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) ou la **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*). Cette dernière peut-être localement très abondante dans les prairies inondées. Ces espèces peu exigeantes profitent de toutes les zones humides présentes : reculées, mortes, ruisseaux, mares, fossées...

Le **Triton palmé** (*Triturus helveticus*), commun en Lorraine, fréquente les mares ainsi que les annexes hydrauliques de la Moselle. Les **Tritons ponctué et crêté** (*Lissotriton vulgaris*, *Triturus cristatus*), plus rares dans la région, n'ont été observés que dans les rares mares non inondées de la vallée, ce qui limite leur présence au sein de la Réserve. Le Triton alpestre est à rechercher dans ces mares, il est présent en amont, à Charmes.

Un individu de **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*) a été contacté dans le lit majeur de la Moselle en 2009. Il s'agit probablement d'un individu en dispersion, les habitats favorables à l'espèce (petites zones humides pionnières) étant très réduites sur la vallée. Des populations existent à l'amont (forêt de Charmes) et sur les coteaux (Mangonville).

Deux espèces rares ne semblent pas présentes sur la vallée malgré des habitats favorables : le Pélodyte ponctué, très discret, et le Crapaud calamite. Les mares temporaires en lit majeur, sur graviers ou sur sables, seraient favorables à l'espèce. La Rainette verte (*Hyla arborea*) a été découverte en 2010 à Chamagne, en dehors du lit majeur. Elle est à rechercher dans les mares non inondées de la Réserve.

**Reptiles** : seules deux espèces ont été contactées sur le périmètre de la RNR : l'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*), commun, et le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*). Ce dernier fréquente les habitats prairiaux et les bancs de graviers. Malgré l'absence de données, la Couleuvre à collier est certainement présente sur la Réserve. Elle est régulièrement observée sur la vallée (Charmes, Tonnoy). La Couleuvre coronelle est à rechercher dans les habitats prairiaux et les landes à genêts. Le Lézard vivipare est également certainement présent, dans les boisements alluviaux. La pose de plaques permettrait de confirmer la plupart de ces espèces.

Une espèce introduite, la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) est présente dans la vallée à Chamagne. Elle n'a pas été encore observée sur la Réserve.

## Insectes :

### 1. Lépidoptères diurnes

Les prospections des lépidoptères réalisées par A. CLAUDE en 2000 et par M. LACROIX, suivant un transect parcouru début mai et en août 2003 font ressortir une faible diversité de papillons et pas d'espèce rare ou protégée, même sur les prairies oligotrophes.

Pour les microlépidoptères, une espèce intéressante a été recensée car plutôt typique des milieux de pelouses : *Thisanotia chrysonuchella*. Sa présence pourrait être liée aux petites zones sableuses.

Historiquement, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) était connu en friche sèche et humide à Mangonville (en 1970 in OLIGER G., 1997). La Bacchante (*Lopinga achine*), papillon d'intérêt européen « Existait en juin à Mangonville, entre 1935-1939, dans les plantations humides de la plaine. Aucune observation depuis 1952 à ce jour" (in OLIGER G., 1997).

Les prospections menées par J. DABRY en 2009 (détail de l'étude paragraphe A.5.4.) indiquent une faible diversité de papillons du fait notamment des faibles ressources nectarifères des prairies. Notons la présence de deux papillons qui ont très largement régressé en plaine : le Gazé (*Aporia crataegi*, prairies P1 et P2) et le Soufré (*Colias hyale*, prairies P1, P2 et P6). Nous avons également relevé deux observations ponctuelles de Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon protégé et d'intérêt européen, en bordure de prairies à Chamagne et dans la Grande Prairie à Bainville-aux-miroirs (P2 et C1). Quelques fossés et bordures d'annexes hydrauliques paraissent favorables à la reproduction de ce papillon lié aux *Rumex* non acides. Certaines prairies pourraient aussi l'être (P1, P7, P6) si la gestion par fauche y était moins contraignante. Enfin, l'Azuré du trèfle (*Cupido argiades*) est observé en 2009 dans plus d'un site échantillonné sur 2, alors que ce petit papillon bleuté ne recolonise la Lorraine que depuis 2 à 3 ans.

Le cortège est donc typiquement prairial ; contrairement à d'autres groupes, les influences thermophiles ne sont guères sensibles qu'à travers l'abondance du Demi-deuil (*Melanargia galathea*), espèce par ailleurs assez ubiquiste.

Si la présence de la Bacchante (*Lopinga achine*) est aujourd'hui très peu probable et celle du Damier de la succise (*Euphydrias aurinia*) compromise par la fauche régulière des prairies et le pâturage, les compléments d'étude devraient se tourner vers la recherche des Mars changeant (*Apatura spp.*), grands papillons typiques des ripisylves, et la caractérisation du cortège des milieux secs par des prospections précoces.

## 2. Odonates

La prospection 2003, effectuée par M. Lacroix, montre une diversité moyenne, avec des espèces typiques de ce genre de milieu mais aucune espèce rare ou protégée. Le milieu est très favorable à ce groupe (nombreuses annexes hydrauliques restant en eau même en saison exceptionnellement sèche).

La bibliographie (BOUDOT J.P. & JACQUEMIN G., 2002) mentionne la présence de 3 espèces rhéophiles : Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*), petit agrion bleuté typique des cours d'eau, Gomphe à forceps (*Onycogomphus forcipatus*), et Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).

Toutes les espèces observées sont bien répandues en Lorraine (lire BOUDOT J.P. & JACQUEMIN G., 2002). Au final, 1/3 des espèces lorraines sont tout de même présentes sur la réserve, ce qui en fait un site assez remarquable.

L'absence d'espèces patrimoniales reflète le déficit de prospections, surtout sur la Moselle. Ainsi les annexes hydrauliques pourraient abriter l'Aesche paisible (*Boyeria irene*). Le cortège rhéophile pourrait comporter la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), présente non loin de là sur le Madon et le Brénon, mais aussi plusieurs autres espèces de Gomphe : c'est un milieu potentiel pour Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*), d'intérêt national, ou Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*), espèces encore inconnues en Lorraine. La présence du Gomphe serpent (*Ophiogomphus cecilia*), est moins probable car il paraît limité en Lorraine aux petits ruisseaux sur grès.

Des compléments de prospection devront être menés, notamment en parcourant régulièrement les bancs alluvionnaires à la recherche d'exuvies sur les galets.

### 3. Orthoptères

#### Orthoptères des prairies

Les prospections effectuées en 1999 par Y. Braud révèlent la présence du Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*), espèce typique des prairies alluviales. Dans les faciès les plus humides se reproduit le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèce sensible aux amendements qui a très largement régressé en France par altération de son habitat. Ces deux espèces ont été recontactées en 2009 par J. DABRY.

La présence du Criquet des jachères (*Chorthippus mollis*) est donc confirmée par l'étude menée par J. DABRY en 2009. L'espèce colonise les faciès prairiaux relevant du *Mesobromion*, parfois sur des taches de surface restreinte (quelques mètres carrés). Elle ne se trouve par contre étonnamment pas sur les bancs alluvionnaires. Dans ces habitats xérophiles, il faut aussi noter la présence d'*Oedipoda caerulescens*, *Platycleis albopunctata* et *Metrioptera bicolor*, trois Orthoptères déterminant ZNIEFF 3 plutôt typiques des pelouses. Les deux premiers bénéficient des zones de sols à nu, tandis que la dernière a besoin d'une strate herbacée haute mais peu dense, ce qui la rend sensible à la fauche.

Le cas du Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) est à suivre : seuls 4 individus ont été dénombrés en 3 stations différentes. Cette espèce serait en expansion vers le nord dans certaines régions françaises. En Lorraine elle était limitée au bassin versant de la Saône jusqu'en 2009 où quelques signalements ont eu lieu en divers points. Les habitats dans le périmètre de la RNR conviennent probablement à cette espèce hygrophile dont il faudra suivre l'établissement.

#### Orthoptères des bancs de graviers

Les bancs de sables et de galets des rives et des îles hébergent des populations de l'**Oedipode aigue-marine**, *Sphingonotus caerulans*, dont il s'agit des derniers habitats "naturels" et stables en Lorraine (l'espèce tend à occuper les carrières, terrils industriels, gares de triage, zones industrielles, etc...). Cette espèce est accompagnée, dans ces milieux ripicoles, par un riche cortège d'espèces d'insectes spécialisés (*Oedipoda caerulescens*, par exemple).

Les prospections menées par J. DABRY en 2009 ont permis d'approfondir l'inventaire sur les bancs de graviers.

#### Oedipodes.

Notre espèce phare, *Sphingonotus caerulans* [cote ZNIEFF : 2], a été retrouvée sur tout le linéaire d'étude. La plus grosse population de notre échantillon s'élève à environ 50 individus (Bc05). L'état de conservation de l'Oedipode aigue-marine semble donc bon.

*Sphingonotus caerulans* se trouve généralement en association avec *Oedipoda caerulescens* (l'Oedipode turquoise, ZNIEFF 3), autre espèce géophile. *O. caerulescens* se retrouve sur une grande partie du linéaire étudié, plutôt sur les bancs de grande surface, parfois en grand nombre. Ainsi sur le grand méandre de Mangonville, environ 70 individus ont été dénombrés, ce qui en fait la population la plus forte de notre échantillon. Il n'y a pas de lien entre les effectifs des deux espèces ; *O. caerulescens* est généralement plus nombreux que *S. caerulans*.

#### Autres Orthoptères.

Ces prospections ont permis de noter la présence de 8 autres espèces dans la végétation des bancs de galet. La reproduction sur site de chacune n'est pas assurée, nous avons pu observer des individus erratiques ; c'est ainsi probablement le cas de *Ruspolia nitidula* (le Conocéphale gracieux, sauterelle ZNIEFF 3), dont 1 seul individu a été observé, espèce qui en 2009 semble montrer un front de dispersion vers le nord puisque plusieurs observations ont eu lieu en Lorraine cette année alors que l'espèce était jusqu'à présent cantonnée au bassin versant de la Saône. Le contrôle de son installation sera intéressant à suivre.

On signalera la présence de *Chorthippus brunneus* (Criquet duettiste), criquet géophile assez largement répandu, qui se trouve ici en population parfois conséquente dans les zones relativement végétalisées. Il est présent sur la majorité des bancs alluvionnaires, ce qui en fait un habitat de choix pour ce criquet.

#### 4. Coléoptères

Les Coléoptères et Hémiptères n'ont fait l'objet que d'observations ponctuelles. Ces deux groupes présentent cependant des cortèges très singuliers dans les bancs alluvionnaires (voir le plan de gestion du site protégé de Tonnoy) et en forêt alluviale (J. Dabry en préparation).

On relèvera d'ores et déjà la présence d'un cortège ripicole particulièrement intéressant, dont l'espèce phare est *Negastrius sabulicola*, de 6 mm (cf illustration). C'est une espèce typique des grands fleuves, qui n'est pas présente sur le Rhin et dont les stations les plus proches seraient sur la Loire ! On le trouve sous les galets et au collet de la végétation des bancs sableux en compagnie de deux autres Taupins aux mœurs semblables mais qui se retrouvent sur d'autres cours d'eau issus du massif vosgien, *Negastrius pulchellus* et *Zorochrus demustoides*, et du rare Histeride sabulicole *Hypocaccus rugiceps* (cf photo du bas).

On signalera aussi la présence d'*Onthophagus nuchicornis*, bousier très localisé en Lorraine qui profite ici du pâturage sur les zones sableuses. Appuyons ici sur le fait que certains traitements anti-parasitaires du cheptel peuvent avoir de lourdes répercussions sur l'écosystème : leurs rémanence dans les déjections provoque la destruction de la faune coprophage et copricole (coléoptères, diptères, vers de terre...).

#### 5. Autres observations

Une araignée remarquable a été observée sur deux bancs : *Arctosa cinerea*. Cette lycose grise aux pattes annelées de noir et blanc compte parmi les plus grosses araignées de Lorraine. Comme *Sphingonotus caerulans*, c'est une espèce inféodée aux bancs de sable et galets, qui y creuse un terrier (du diamètre d'un pouce environ) à partir duquel elle chasse à l'affût. Cette espèce est très localisée en Lorraine et n'est connue à l'heure actuelle que de rares stations le long de la Moselle (A. Pasquet comm. pers.)

Parmi les insectes, signalons la présence sur une prairie (P1, J. DABRY, 2010) début juin de *Molobratia teutonius*, grosse mouche prédatrice de la famille des Asilidae, sûrement peu commune en France et seulement récemment retrouvée en Belgique (Tomasovic, G. & P.-N. Libert. 1999. Retour ou redécouverte de *Molobratia teutonius* (Linnaeus, 1767) en Belgique? *Bulletin S.R.B.E./K.B.V.E.*, 135: 201-202.).

A propos de la faune aquatique, des inventaires ont été réalisés par G. Jacquemin sur les communes de Mangonville et de Bainville-aux-miroirs ainsi qu'à Velle-sur Moselle. Les données Ephémères collectées à Velle sont extrapolables au secteur de la réserve. En effet, la Moselle n'est plus, à ce niveau, un petit ruisseau qui évolue à chaque km. Le peuplement de macro-invertébrés benthiques doit être stable, pourvu que la diversité des habitats le permette. La diversité des habitats, après la qualité de l'eau, est le facteur le plus déterminant pour ces groupes. Or, les habitats disponibles dans la Réserve sont au moins voire même plus diversifiés qu'à Velle. Ces groupes permettent un diagnostic fonctionnel très poussé des milieux aquatiques.

Les données recueillies révèlent une liste d'Ephémères tout à fait remarquable voire exceptionnelle, et comparable à d'autres sites européens. Il faut noter également la présence de 12 espèces déterminantes Znieff.

Ces données commencent à être anciennes pour la plupart (recoltées en 1988 et 2001) et nécessitent une réactualisation. Un inventaire Ephémères/Plécoptères/Tchichoptères, pourrait être réalisé sur 2 ou 3 saisons pour se prémunir des aléas climatiques et hydrologiques. Cela constituerait une première étape d'un suivi, par comparaison avec les données anciennes dont nous disposons.

L'étude des Diptères Syrphidae ou des Hyménoptères, qui ne sont pas encore inventoriés, permettrait d'avoir une approche précise de la fonctionnalité des écosystèmes (qualité des habitats, rôle pollinisateur...).

## **C - LISTE DES COMMUNES CONCERNEES**

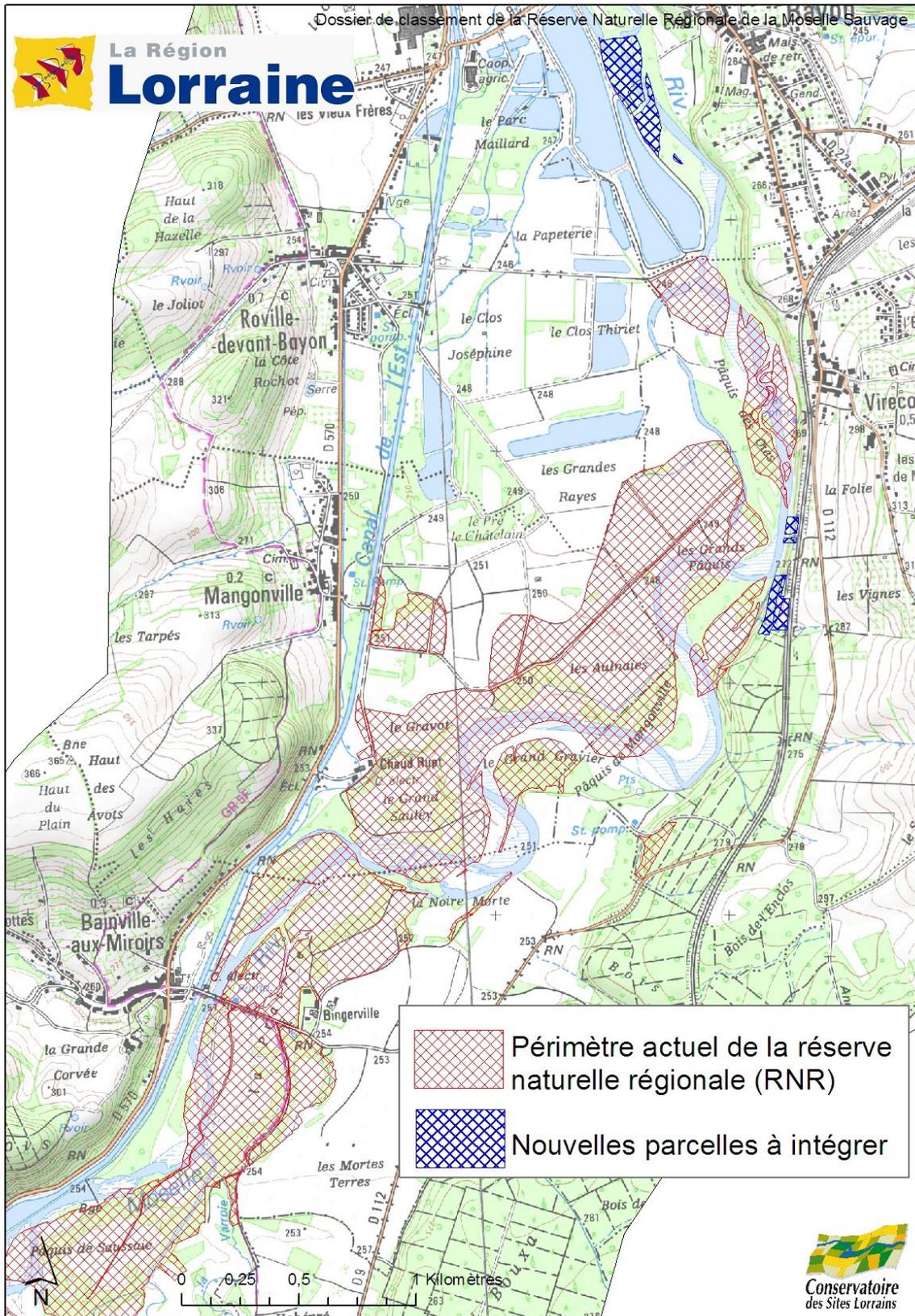
Sept communes sont concernées par le périmètre de ce projet :

- Canton d'Haroué : Bainville-aux-Miroirs, Gripport, Mangonville
- Canton de Bayon : Bayon, Virecourt
- Canton de Charmes : Chamagne, Socourt

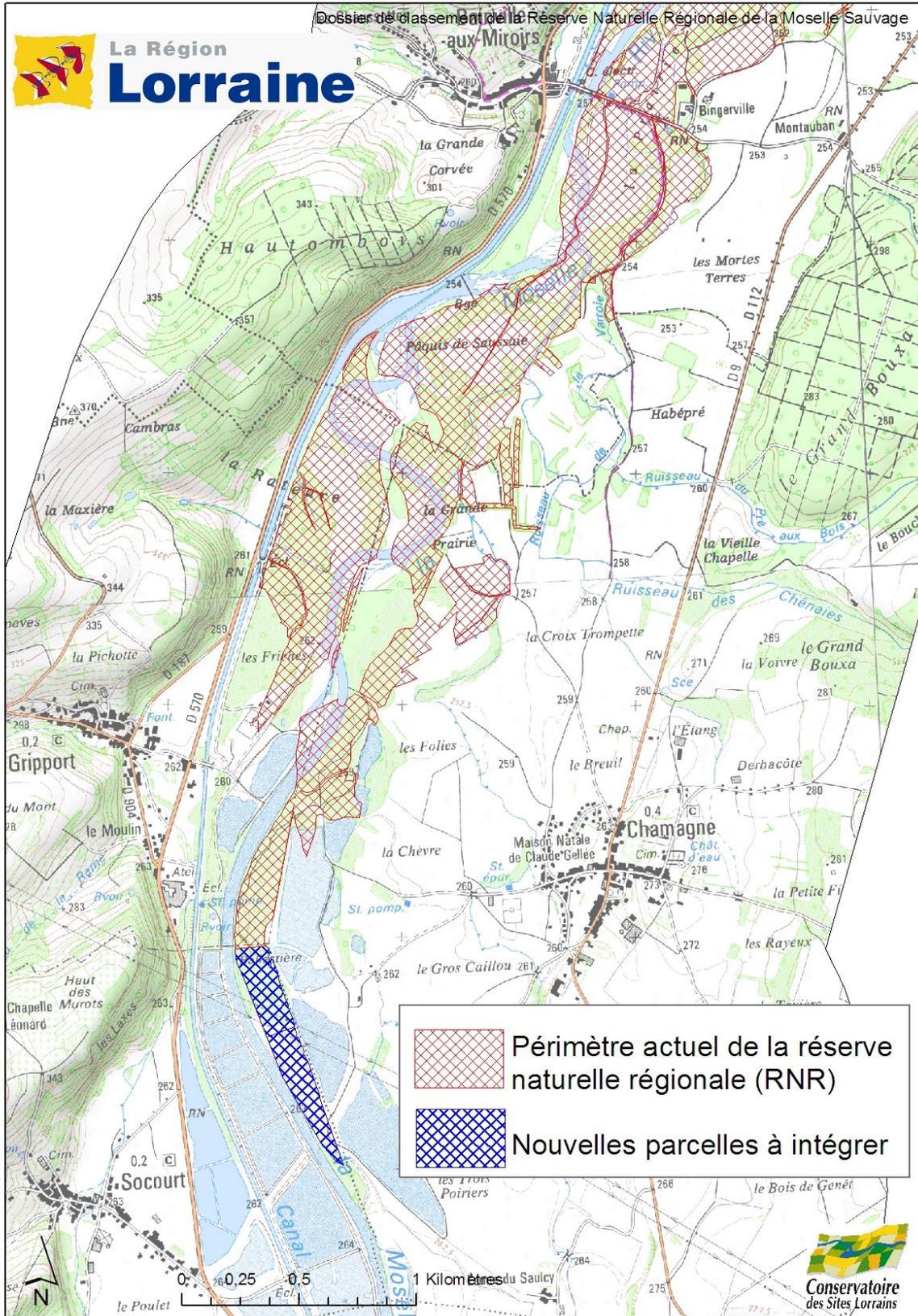
## **D - PLAN DE DELIMITATION – ETATS PARCELLAIRES CORRESPONDANTS**

### **PERIMETRE DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE**

*(Cf. pages suivantes)*



Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011

Conservatoire des Sites Lorrains – Association à but non lucratif -- Siège Social - 14, rue de l'église - 57930 FENETRANGE  
 Tel. : 03 87 03 00 90 - Fax : 03 87 03 00 97 - [cslfenetrange@cren-lorraine.fr](mailto:cslfenetrange@cren-lorraine.fr)

Tribunal d'Instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00086 - TVA intracommunautaire : FR 74 333 915 569

**ETAT PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE(CADASTRE):****BAINVILLE-AUX- MIROIRS**

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
A	1	Le Gravot	Bainville-aux-Miroirs	3	53	00
A	2	Le Gravot	Bainville-aux-Miroirs		6	80
A	8	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	5	29	80
A	9	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	7	34	20
A	10	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		46	80
A	11	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	1	1	90
A	12	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		1	60
A	15	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		2	45
A	17	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	1	97	70
A	18	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		57	60
A	19	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		15	80
A	20	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		82	40
A	21	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	4	17	80
A	26	Le Pâtis du Gravot	Bainville-aux-Miroirs		40	50
A	27	Le Pâtis du Gravot	Bainville-aux-Miroirs	6	13	20
A	28	Le Pâtis du Gravot	Bainville-aux-Miroirs		69	80
A	60	La Noire Morte	Bainville-aux-Miroirs		53	20
A	407	Le Gravot	Bainville-aux-Miroirs		96	70
B	1	Entre les Deux Eaux	Bainville-aux-Miroirs		13	75
B	2	Entre les Deux Eaux	Bainville-aux-Miroirs		24	10
B	3	Entre les Deux Eaux	Bainville-aux-Miroirs	3	36	30
B	4	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		52	70
B	5	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		80	50
B	6	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		94	60
B	7	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		43	70
B	8	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	6	49	20
B	9	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		53	10
B	10	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	1	63	50
B	11	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	6	29	60
B	12	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		13	00
B	13	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	3	16	00
B	14	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		11	20
B	15	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	4	78	50
B	16	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs		18	30
B	17	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	5	45	70
B	18	Le Paquis de Sausaie	Bainville-aux-Miroirs	2	34	30
B	19	Le Radé	Bainville-aux-Miroirs		87	70
B	20	Le Radé	Bainville-aux-Miroirs	2	11	70
B	21	Le Radé	Bainville-aux-Miroirs		40	00
B	22	Le Radé	Bainville-aux-Miroirs		37	40
B	23	Le Radé	Bainville-aux-Miroirs		49	10
B	29	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	6	29	20
B	30	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	4	69	10
B	31	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		40	30
B	32	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	5	79	10
B	33	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		20	90
B	34	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		34	70
B	35	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		5	40
B	36	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		6	10
B	37	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		33	20
B	38	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		19	20

**BAINVILLE-AUX- MIROIRS (suite)**

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
B	39	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		63	80
B	40	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		90	30
B	41	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs		8	60
B	42	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	2	88	50
B	43	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	1	19	70
B	44	La Prairie	Bainville-aux-Miroirs	5	23	10
B	64	Sur le Chemin des Vaches	Bainville-aux-Miroirs		43	10
B	65	Sur le Chemin des Vaches	Bainville-aux-Miroirs		23	20
B	66	Sur le Chemin des Vaches	Bainville-aux-Miroirs		22	60
B	244	Aux Grands Prés	Bainville-aux-Miroirs		20	70
B	245	Aux Grands Prés	Bainville-aux-Miroirs		44	20
B	254	Aux Grands Prés	Bainville-aux-Miroirs		5	35
B	255	Aux Grands Prés	Bainville-aux-Miroirs		76	60
B	259	Le Champs Fricards	Bainville-aux-Miroirs		27	60
B	262	Le Champs Fricards	Bainville-aux-Miroirs		22	50
B	305	Les Peaux	Bainville-aux-Miroirs		35	10
B	306	Les Peaux	Bainville-aux-Miroirs		22	40
B	309	Les Peaux	Bainville-aux-Miroirs	1	27	70
<b>69 parcelles</b>				<b>110ha</b>	<b>7a</b>	<b>45ca</b>
Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
A	157	Vers Bainville	Mangonville		18	28
A	159	Vers Bainville	Mangonville	4	75	60
<b>2 parcelles</b>				<b>4</b>	<b>93</b>	<b>88</b>
Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
D	7	Devant Bainville	Chamagne		70	32
D	12	Banquette Genay	Chamagne		48	21
D	19	Le Saulcy des Eaux	Chamagne			25
<b>3 parcelles</b>				<b>1</b>	<b>18</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL</b>				<b>116 ha</b>	<b>20a</b>	<b>11ca</b>

**BAYON**

PROPRIETES DE LA COMMUNE DE BAYON						
Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
C	325	au ruisseau salé	Bayon	3	79	91
C	181	la saussaie	Bayon	0	50	50
C	327	la saussaie	Bayon	1	86	37
C	309	la saussaie	Bayon	0	6	56
<b>4 parcelles</b>			<b>TOTAL</b>	<b>6 ha</b>	<b>23 a</b>	<b>34 a</b>

## MANGONVILLE

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
A	141	Les Accrués d'Eau	Mangonville	7	57	63
A	142	Les Aulnaies	Mangonville	15	62	53
A	143	Les Aulnaies	Mangonville		5	7
A	144	Les Aulnaies	Mangonville		78	51
A	145	Les Aulnaies	Mangonville		51	45
A	146	Les Petits Saules	Mangonville	9	64	57
A	147	Les Petits Saules	Mangonville		24	5
A	148	Les Grands Gravières	Mangonville	7	75	90
A	149	Les Grands Gravières	Mangonville	2	6	30
A	150	Les Belles Mises	Mangonville		18	62
A	154	Les Belles Mises	Mangonville		29	24
A	155	Le Grand Sauley	Mangonville	18	61	60
A	156	Vers Bainville	Mangonville		49	20
A	158	Vers Bainville	Mangonville		84	64
A	173	La Petite Parmentière	Mangonville		28	50
A	174	La Petite Parmentière	Mangonville		13	44
A	187	La Petite Parmentière	Mangonville		26	13
A	193	La Petite Parmentière	Mangonville		50	0
A	194	Paquis de Gravot	Mangonville	1	35	85
A	195	Paquis de Gravot	Mangonville		3	70
A	196	Paquis de Gravot	Mangonville		6	60
A	197	Paquis de Gravot	Mangonville	9	81	60
A	251	La Grève	Mangonville		9	38
A	252	La Grève	Mangonville		68	50
A	261	La Grève	Mangonville	4	0	56
A	262	Paquis de Gravot	Mangonville	1	17	0
A	291	Les Champs Sablons	Mangonville		8	6
A	306	Le Blanc Gravier	Mangonville	3	38	32
<b>28 parcelles</b>				<b>86ha</b>	<b>56a</b>	<b>95ca</b>
Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
B	339	Pâquis de Mangonville	Virecourt	6	2	50
<b>1 parcelle</b>				<b>6 ha</b>	<b>02a</b>	<b>50ca</b>
<b>TOTAL</b>				<b>92 ha</b>	<b>59a</b>	<b>45ca</b>

## GRIPPORT

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
D	490	Paquis sur Moselle	Grippport	8	1	60
D	491	Paquis sur Moselle	Grippport	1	82	60
D	500	Paquis sur Moselle	Grippport	1	15	40
D	501	Paquis de la Rateure	Grippport		19	50
D	502	Paquis de la Rateure	Grippport		95	90
D	503	Paquis de la Rateure	Grippport	1	28	90
D	504	Paquis de la Rateure	Grippport		12	70
D	505	Paquis de la Rateure	Grippport		43	80
D	507	Paquis de la Rateure	Grippport	3	54	10
D	512	Paquis de la Rateure	Grippport		13	25
D	513	Paquis de la Rateure	Grippport	1	59	50
D	514	Paquis de la Rateure	Grippport	3	77	30
D	515	Paquis de la Rateure	Grippport	3	90	80
D	516	Paquis de la Rateure	Grippport		44	40
D	517	Paquis de la Rateure	Grippport	9	76	80
D	518	Paquis de la Rateure	Grippport		8	10
D	519	Paquis de la Rateure	Grippport		48	80
D	520	Paquis de la Rateure	Grippport		12	20
D	649	Paquis de la Rateure	Grippport	12	99	76
<b>19 parcelles</b>						
			<b>TOTAL</b>	<b>50 ha</b>	<b>85a</b>	<b>41ca</b>

## VIRECOURT

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
397	B3	Le Bois des vieilles Masures	Virecourt	1	57	90
1	C	Paquis des Oies	Virecourt	5	88	80
2	C	Paquis des Oies	Virecourt		20	30
3	C	Paquis des Oies	Virecourt		15	60
4	C	Paquis des Oies	Virecourt		15	0
5	C	Paquis des Oies	Virecourt		19	30
7	C	Paquis des Oies	Virecourt		38	41
47	C	Les Grands Paquis	Virecourt	6	86	80
48	C	Les Grands Paquis	Virecourt	3	34	10
49	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	52
50	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	86
51	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	65
52	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	2
53	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	50
54	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	55
55	C	Les Grands Paquis	Virecourt		19	95
56	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	29
57	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	90
58	C	Les Grands Paquis	Virecourt		19	81
59	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	25
60	C	Les Grands Paquis	Virecourt		17	34
61	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	15
62	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	25
63	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	30
64	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	25
65	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	45
66	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
67	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
68	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
69	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
70	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
71	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
72	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	20
73	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	35
74	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	30
75	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	49
76	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	54
77	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	58
78	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	59
79	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	60
80	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	30
81	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	52
82	C	Les Grands Paquis	Virecourt		18	50
83	C	Les Grands Paquis	Virecourt		17	32
84	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	98
85	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	94

**VIRECOURT (suite)**

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
86	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	92
87	C	Les Grands Paquis	Virecourt		17	1
88	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	83
89	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	59
90	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	58
91	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	47
92	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	13
93	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	53
94	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	11
95	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	9
96	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	7
97	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	37
98	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	31
99	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	4
100	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	8
101	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	82
102	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	32
103	C	Les Grands Paquis	Virecourt		13	80
104	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	18
105	C	Les Grands Paquis	Virecourt		13	87
106	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	29
107	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	35
108	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	21
109	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	45
110	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	13
111	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	12
112	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	82
113	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	37
114	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	84
115	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	63
116	C	Les Grands Paquis	Virecourt		14	77
117	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	1
118	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	96
119	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	59
120	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	11
121	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	88
122	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	16
123	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	99
124	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	68
125	C	Les Grands Paquis	Virecourt		16	86
126	C	Les Grands Paquis	Virecourt		17	11
127	C	Les Grands Paquis	Virecourt		15	91
128	C	Les Grandes Portions	Virecourt		23	5
129	C	Les Grandes Portions	Virecourt		23	5
130	C	Les Grandes Portions	Virecourt		22	90
131	C	Les Grandes Portions	Virecourt		20	20
132	C	Les Grandes Portions	Virecourt		20	15
133	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	85
134	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	85
135	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	25
136	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20

**VIRECOURT (suite)**

Conservatoire des Sites Lorrains – Association à but non lucratif -- Siège Social - 14, rue de l'église - 57930 FENETRANGE  
 Tel. : 03 87 03 00 90 - Fax : 03 87 03 00 97 - [cslfenetrange@cren-lorraine.fr](mailto:cslfenetrange@cren-lorraine.fr)

Tribunal d'Instance de Sarrebourg Vol XXIII Folio 32 - 11/09/95 - SIRET : 333 915 569 00086 - TVA intracommunautaire : FR 74 333 915 569

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
137	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
138	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
139	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	5
140	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
141	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20
142	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	5
143	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
144	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	30
145	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	15
146	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	30
147	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	25
148	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20
149	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	5
150	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
151	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
152	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
153	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
154	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20
155	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20
156	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	10
157	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	15
158	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	20
159	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	25
160	C	Les Grandes Portions	Virecourt		19	30
161	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
162	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
163	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
164	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
165	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
166	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
167	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	35
168	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	45
169	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
170	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	35
171	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	30
172	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
173	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	35
174	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	30
175	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
176	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	50
177	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	45
178	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	55
179	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	65
180	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	55
181	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	45
182	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	50
183	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	50
184	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	40
185	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	45

**VIRECOURT (suite)**

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
186	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	45
187	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	50
188	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	50
189	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	35
190	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	23
191	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	86
192	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	25
193	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	31
194	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	23
195	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	7
196	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	5
197	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	31
198	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	23
199	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	73
200	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	3
201	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	35
202	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	40
203	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	4
204	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	4
205	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	34
206	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	29
207	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	1
208	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	98
209	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	21
210	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	42
211	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	88
212	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	77
213	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	50
214	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	52
215	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	85
216	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	35
217	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	32
218	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	45
219	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	0
220	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	8
221	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	52
222	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	88
223	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	81
224	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	12
225	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	43
226	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	78
227	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	66
228	C	Les Grands Buissons	Virecourt		5	86
229	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	7
230	C	Les Grands Buissons	Virecourt		7	41
231	C	Les Grands Buissons	Virecourt		6	14
232	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	90
233	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	90
234	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	0
235	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	95

**VIRECOURT (suite)**

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
236	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	95
237	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	90
238	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	90
239	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	85
240	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	95
241	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	95
242	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	90
243	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	95
244	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	0
245	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	5
246	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	0
247	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	0
248	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	10
249	C	Les Grands Buissons	Virecourt		13	85
250	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	10
251	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	15
252	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	10
253	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	15
254	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	20
255	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	20
256	C	Les Grands Buissons	Virecourt		14	93
257	C	Les Grands Buissons	Virecourt		12	1
258	C	Les Grands Buissons	Virecourt		8	8
259	C	Les Grands Buissons	Virecourt		4	88
260	C	Les Grands Buissons	Virecourt		1	43
261	C	Les Grands Buissons	Virecourt		0	52
323	C	Entre les Eaux	Virecourt		9	66
324	C	Entre les Eaux	Virecourt		12	29
325	C	Entre les Eaux	Virecourt		15	20
326	C	Entre les Eaux	Virecourt		16	58
327	C	Entre les Eaux	Virecourt		16	49
328	C	Entre les Eaux	Virecourt		18	70
329	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	9
330	C	Entre les Eaux	Virecourt		18	99
331	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	39
332	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	39
333	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	7
334	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	28
335	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	85
336	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	28
337	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	56
338	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	32
339	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	5
340	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	2
341	C	Entre les Eaux	Virecourt		21	46
342	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	90
343	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	85
344	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	95
345	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	95

**VIRECOURT (fin)**

Parcelle		Lieu Dit	Commune	Superficie		
N°	Section			Ha	a	ca
346	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	5
347	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	0
348	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	0
349	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	95
350	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	0
351	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	10
352	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	10
353	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	5
354	C	Entre les Eaux	Virecourt		20	5
355	C	Entre les Eaux	Virecourt		19	90
356	C	Entre les Eaux	Virecourt	1	26	80
365*	C	Pâquis des Oies	Virecourt	3	5	6
<b>257 parcelles</b>			<b>TOTAL</b>	<b>60ha</b>	<b>2a</b>	<b>78ca</b>

\* : C6 et C8 remembrées en C 365 en 2002

**CHAMAGNE**

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
D	2	Pâquis communal dessus le Pré le Juif	Chamagne	9	15	84
D	3	Pâquis communal basse Saint-Michel	Chamagne	3	39	0
D	5	Pâquis communal basse Saint-Michel	Chamagne	11	92	48
D	6	Pâquis communal Saulcy Bainville	Chamagne	4	93	82
D	8	Pâquis communal Saulcy des Peaux	Chamagne		77	80
D	97	Pâquis communal de la Grande Prairie	Chamagne		1	90
D	98	Pâquis communal de la Grande Prairie	Chamagne	2	62	15
D	493	Derrière le saulcy	Chamagne		13	57
D	494	Derrière le saulcy	Chamagne		25	55
D	517	Pâquis communal dit du Pré le Juif	Chamagne		4	37
D	518	Pâquis communal dit du Pré le Juif	Chamagne	1	91	19
D	534	Pâquis communal dit de Froide Palme	Chamagne	2	99	21
D	535	Pâquis communal dit de Froide Palme	Chamagne		93	64
D	519	Devant la Banquette	Chamagne		20	46
<b>14 parcelles</b>						
			<b>TOTAL</b>	<b>39 ha</b>	<b>30a</b>	<b>98ca</b>

## CSL

Parcelle		Lieu dit	Commune	Superficie		
S	n°			ha	a	ca
A	1108	Grand Paquis de la Plaine	SOCOURT	7	78	49
A	1109	Grand Paquis de la Plaine	SOCOURT	5	44	57
			<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>06</b>
C	20	Le Haut des côtes	VIRECOURT		38	18
C	22	Le Haut des côtes	VIRECOURT		12	44
C	40	Le Haut des côtes	VIRECOURT		57	45
C	41	Le Haut des côtes	VIRECOURT		38	57
C	46	Le Haut des côtes	VIRECOURT		99	92
			<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>46</b>	<b>56</b>
<b>7 parcelles</b>						
			<b>TOTAL</b>	<b>15 ha</b>	<b>69a</b>	<b>62ca</b>

## **E - LISTE DES SUJETIONS ET DES INTERDICTIONS NECESSAIRES A LA PROTECTION DE LA RESERVE**

Certains de ces aspects réglementaires existent déjà dans le cadre d'autres réglementations (code du Domaine Public Fluvial, Règlement Général de Police, Règlement particulier de Police, Règlement sanitaire départemental, loi sur l'Eau, code de l'environnement...).

Les sujétions et interdictions à mettre en place ont deux objectifs : le maintien des habitats et l'encadrement de la fréquentation. Il s'agit essentiellement de réduire les impacts sur les milieux et les espèces.

En revanche, la réglementation de la réserve n'est pas compétente en matière de chasse, de pêche, et en matière de régulation d'espèces animales quelque soit sa forme.

### **• Article 1 :**

Il est interdit :

1°.d'introduire dans la réserve des animaux d'espèces non domestiques quel que soit leur stade de développement, sauf autorisation délivrée par le Conseil Régional, après avis du comité consultatif et sauf dans le cadre de la pratique usuelle des activités de pêche et de chasse (petite faune) ;

2°.de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

3°.de porter atteinte aux milieux particuliers des espèces non domestiques (nids, terriers et terriers-hutte, zone de frayères des poissons et amphibiens).

4°.de troubler ou de déranger les animaux par quelque moyen que ce soit.

Le Conseil Régional peut toutefois autoriser le prélèvement d'espèces à des fins scientifiques, après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

### **• Article 2 :**

Il est interdit, sauf à des fins forestières, agricoles, ou intervention du service de la Navigation (ou prestataires) :

1°.d'introduire à l'intérieur de la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, sauf autorisation délivrée par le Conseil Régional après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2°.de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux végétaux non cultivés ou de les emporter en dehors de la réserve sauf à des fins de gestion de la réserve et sauf autorisation individuelle de prélèvement à des fins scientifiques ou sanitaires délivrée par le Conseil Régional, après consultation du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

• **Article 3 :**

Le Conseil Régional peut prendre, après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, toutes mesures compatibles avec le plan de gestion en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales ou la limitation des populations d'animaux ou de végétaux momentanément indésirables dans la réserve.

• **Article 4 :**

Les activités forestières, agricoles et du service de la Navigation s'exercent conformément aux usages en vigueur et dans le respect des objectifs définis par le plan de gestion.

• **Article 5 :**

Il est interdit :

1° d'utiliser des produits phytosanitaires ;

2° de porter atteinte aux éléments du paysage (haies, bosquets, arbres isolés, arbres morts) sauf intervention justifiée du service de la Navigation,

3° de réaliser sur l'ensemble des prairies, des labours, drainages, sous-solages ; en cas de traitements parasitaires des animaux pâturant ces prairies, ils devront stationner 48h en dehors des prairies après le traitement.

Le plan de gestion définira les restrictions d'accès du bétail dans certains secteurs (mortes, grèves, reculées...) ainsi que le cahier des charges pour les apports d'engrais.

• **Article 6 :**

Il est interdit :

1° d'abandonner, de déposer ou de jeter tout produit de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol, du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° d'abandonner, de déposer ou de jeter, en dehors des lieux spécialement prévus à cet effet, des détritiques de quelque nature que ce soit ;

3° de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice de la chasse lors des périodes de chasse autorisées, des activités agricoles, pour la limitation des populations d'animaux et de végétaux momentanément indésirables ;

4° de porter atteinte au milieu naturel en faisant des inscriptions autres que celles qui sont nécessaires à l'information du public ou aux délimitations foncières ;

5° d'utiliser le feu sauf dans le cadre de la gestion de la réserve et des travaux de gestion de la ripisylve par le service de la Navigation pour raisons sanitaires.

---

**• Article 7 :**

Conformément à l'article L. 332-9 du code de l'environnement « Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional pour les réserves naturelles régionales, ou du représentant de l'Etat pour les réserves naturelles nationales ». Les travaux sont donc interdits, hormis les travaux prévus dans le plan de gestion, ceux nécessaires à l'entretien de la réserve, des chemins et abords réalisés par les communes, ceux relatifs des captages d'eau potable et ceux réalisés par le service de la Navigation.

**• Article 8 :**

La rénovation et l'entretien de chemins nécessaires à la desserte des terres agricoles peuvent être autorisés par le Conseil Régional après avis du comité consultatif, en accord avec les objectifs du plan de gestion.

**• Article 9 :**

Il est interdit de déplacer ou modifier l'aspect des laisses de crues déposées par la Moselle sans l'accord du Conseil Régional. Leur transport en dehors du périmètre de la RNR est interdit.

**• Article 10 :**

La collecte des minéraux et des fossiles est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le Conseil Régional après avis du comité consultatif et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

**• Article 11 :**

Toutes activités industrielles et commerciales sont interdites, à l'exception des activités commerciales et artisanales liées à la gestion et à l'animation de la réserve qui sont autorisées par le Conseil Régional après avis du comité consultatif.

**• Article 12 :**

L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation du Conseil Régional après avis du comité consultatif.

**• Article 13 :**

La circulation et le stationnement des personnes dans tout ou partie de la réserve peuvent être réglementés par le Conseil Régional après avis du comité consultatif.

• **Article 14 :**

Les activités sportives, touristiques ou de loisirs peuvent être réglementées par le Conseil Régional après avis du comité consultatif, en accord avec les objectifs du plan de gestion.

• **Article 15 :**

La divagation des chiens est interdite dans le périmètre de la réserve.

• **Article 16 :**

La circulation des véhicules à moteur est interdite sur l'ensemble de la réserve, hormis sur les chemins communaux, et à l'exception :

- des véhicules utilisés pour les activités agricoles, forestières ou scientifiques ;
- des véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- des véhicules utilisés lors des opérations de police, de secours ou de sauvetage ;
- des véhicules du service de la Navigation et prestataires ;
- des véhicules dont l'usage est autorisé par le Conseil Régional après avis du comité consultatif, en accord avec les objectifs du plan de gestion.

• **Article 17 :**

Le campement sous une tente, dans un véhicule ou dans tout autre abri est interdit. Le bivouac peut être autorisé par le Conseil régional après avis du comité consultatif dans des lieux précisément définis ou dans le cadre d'opérations nécessaires à la gestion de la réserve.

• **Article 18 :**

Il est interdit de dégrader par quelque nature que ce soit les bâtiments et matériels du site.

• **Article 19 :**

Il est interdit de pratiquer la baignade.

**F - PROPOSITION DE COMITE CONSULTATIF**

- Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Lorraine ou son représentant,
- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant,
- Monsieur le Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Bainville-aux-Miroirs ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Bayon ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Gripport ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Mangonville ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Virecourt ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Chamagne ou son représentant,
- Monsieur le Maire de la Commune de Socourt ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature ou son représentant,
- Monsieur le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant,
- Monsieur le Président du Comité Régional de Lorraine de canoë kayak ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- Madame le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Fédération de Pêche des Vosges ou son représentant,

- 
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pulligny ou son représentant,
  - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de l'Eau Euron-Mortagne ou son représentant,
  - Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
  - Monsieur le Conservateur bénévole du site,
  - Monsieur le Président de l'association « Moselle Vivante » ou son représentant,
  - Monsieur le Président du Groupe des naturalistes de Charmes ou son représentant.

## **G - MODALITES PREVUES POUR LA GESTION, LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE**

### **OBJECTIFS DE GESTION A LONG TERME**

La gestion à moyen et court terme de ce site doit être une gestion intégrée permettant de concilier les points suivants :

- la conservation de la nature,
- la préservation de la dynamique fluviale,
- la protection et la conservation de la ressource en eau,
- la protection des biens et des personnes,
- le maintien d'activités agricoles extensives.

#### **1 - Préserver la dynamique de la rivière et la ressource en eau**

Cet objectif vise à préserver les zones de mobilité active de la rivière en évitant tout aménagement venant perturber la dynamique naturelle du cours d'eau sauf lorsque cela présente un risque pour les infrastructures (ponts, routes, habitations).

Il s'agit de l'objectif principal dans la gestion de la réserve puisque de celui-ci dépend la plupart des autres objectifs : protection de la ressource en eau, maintien de la richesse des habitats et des espèces et de la diversité des paysages. Il devra faire l'objet de suivis spécifiques : évolution des points d'érosion et de défluviation et de la qualité de l'eau.

La réalisation de cet objectif dépend de nombreux facteurs et acteurs extérieurs sur lesquels nous n'avons que peu de moyens d'agir.

#### **2 – Assurer la conservation de la mosaïque d'habitats et de la diversité des paysages**

La mosaïque d'habitats présente sur la réserve est une conséquence de la dynamique naturelle de la rivière et dépend donc largement des opérations prévues pour cet objectif.

La préservation de cette diversité d'habitats (bancs de graviers, annexes hydrauliques, forêts alluviales...) qu'ils soient d'intérêt européen ou non est primordiale. L'objectif pour ces milieux est donc de les laisser évoluer librement et de ne pas intervenir.

L'étude réalisée sur les forêts alluviales détaille la nécessité de ne pas intervenir sur ces milieux même s'il y a eu des usages anciens de pâture, de plantation et de présence d'exotiques. Il est nécessaire de les laisser s'étendre entre les bras actifs de la rivière, et aux dépens des pâtures quand cela est possible. Enfin, il est souhaitable de maintenir une ripisylve minimale dans les secteurs prairiaux entre les prairies et les cours d'eau (SCHNITZLER, AUMAITRE, 2007).

Les habitats de prairies et de pelouses dépendent moins directement de la dynamique de la rivière mais sont extrêmement liés aux pratiques agricoles qui jouent un rôle essentiel dans la préservation de ces habitats.

A l'échelle de la vallée, toutes les pelouses et prairies diversifiées qu'elles soient humides ou sèches représentent un enjeu prioritaire mais nous avons cependant une responsabilité particulière sur les habitats prairiaux d'intérêt européen (*Colchico autumnalis-Festucetum pratensis* et *Mesobromion*). Il faut noter à ce sujet que les prairies humides sont très peu présentes au sein de la Réserve (du fait du substrat).

Le lien entre la fonctionnalité du site et la diversité des habitats est assez mal connu. Pour améliorer cela, il faudra définir au sein de la Réserve, un secteur de veille écologique qui devra permettre d'étudier et de suivre le lien étroit entre la dynamique de la rivière et la diversité des habitats et des espèces.

### **3 – Conserver la diversité des espèces d'intérêt européen à régional**

La mise en œuvre des deux objectifs précédemment décrits contribue largement à la réalisation de celui-ci.

Cependant, la préservation de la diversité des espèces dépend également de la fréquentation du site notamment sur les zones sensibles. Un des objectifs sera donc de limiter cette fréquentation en période de nidification et sur les zones de quiétude.

Le reste des objectifs visent à l'amélioration des connaissances par le biais d'inventaires et à suivre les espèces prioritaires.

### **4 – Intégrer la sauvegarde de ce site dans le contexte local**

L'objectif ici est d'informer et de sensibiliser la population locale et les acteurs du territoire à l'intérêt de la Réserve et aux enjeux présents sur le site mais également d'appliquer la réglementation de la Réserve.

## **PLAN DE GESTION 2009-2015 : ENJEUX ET OBJECTIFS**

---

Le plan de gestion de la Réserve a été renouvelé en 2009, et court jusque 2015. Les objectifs de gestion de la RNR sont les suivants :

### **1 - Préserver la dynamique de la rivière et la ressource en eau**

- 1.1. Laisser la rivière divaguer librement sauf en cas de risque pour les infrastructures
- 1.2. Améliorer les connaissances sur la dynamique naturelle de la Moselle
- 1.3. Informer les élus et acteurs locaux de l'intérêt de la libre divagation de la rivière
- 1.4. Inciter en partenariat avec l'AERM, à la restauration de zones de mobilité en amont et en aval de la réserve
- 1.5. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau et les échanges nappe/eaux superficielles
- 1.6. Assurer une veille sur les projets et travaux en amont et en aval

### **2 – Assurer la conservation de la mosaïque d'habitats et de paysages**

- 2.1. Laisser les forêts alluviales, les bancs de graviers, les annexes hydrauliques évoluer naturellement
- 2.2. Préserver et augmenter la diversité des milieux prairiaux
- 2.3. Améliorer les connaissances sur les liens entre la diversité des habitats et des espèces et la fonctionnalité du milieu d'une part et les usages anthropiques présents et passés d'autre part

### **3 – Conserver la diversité des espèces d'intérêt européen à régional**

- 3.1. Limiter la fréquentation en période de nidification et sur les zones de quiétudes
- 3.2. Maintenir les populations végétales remarquables, notamment les espèces prairiales oligotrophes
- 3.3. Maintenir et favoriser le cortège d'insectes inféodés aux prairies et pelouses sèches
- 3.4. Améliorer la connaissance des cortèges d'odonates et d'insectes aquatiques
- 3.5. Maintenir les populations de Castor
- 3.6. Poursuivre le suivi des populations de Castor
- 3.7. Améliorer les connaissances sur l'avifaune nicheuse présente sur la réserve et notamment sur les milieux ouverts et forestiers et les roselières
- 3.8. Maintenir les conditions de vie favorables aux oiseaux forestiers remarquables
- 3.9. Maintenir les conditions de vie favorables aux oiseaux des berges et des grèves
- 3.10. Maintenir les conditions de vie favorables aux espèces des milieux ouverts et buissonnants
- 3.11. Suivre les populations de Martin pêcheur, d'Hirondelle de rivage, de Chevalier guignette et de Petit gravelot
- 3.12. Suivre les populations de Pie-grièche écorcheur
- 3.13. Inventorier l'ichtyofaune sur la réserve
- 3.14. Maintenir les conditions de vie favorables aux poissons
- 3.15. Maintenir les conditions de vie favorables aux chauves souris
- 3.16. Suivre les populations de Sonneur à ventre jaune et de Triton crêté
- 3.17. Améliorer la connaissance des reptiles et des amphibiens

### **4 – Intégrer la sauvegarde du site dans le contexte local**

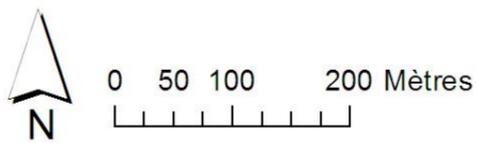
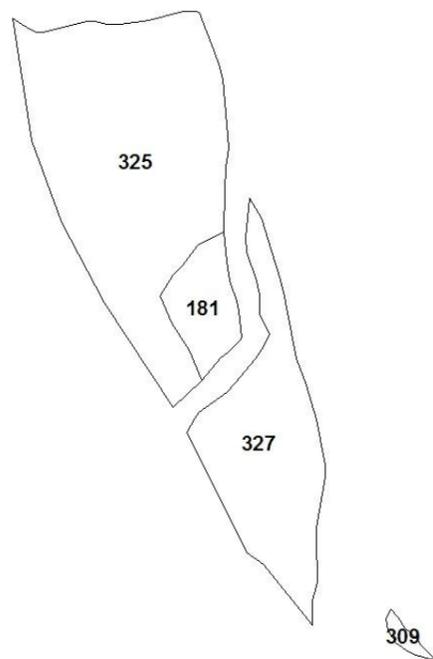
- 4.1. Informer / Associer / Sensibiliser les acteurs locaux et utilisateurs du site
- 4.2. Sensibiliser le public à la fragilité des milieux
- 4.3. Mettre en valeur les différents patrimoines de la vallée
- 4.4. Intégration de la Réserve dans les projets locaux
- 4.5. Faire appliquer la réglementation

## **ANNEXE**

### **Planches cadastrales pour chaque commune de la RNR**



Cadastre  
Commune de Bayon - section C  
échelle 1/5000

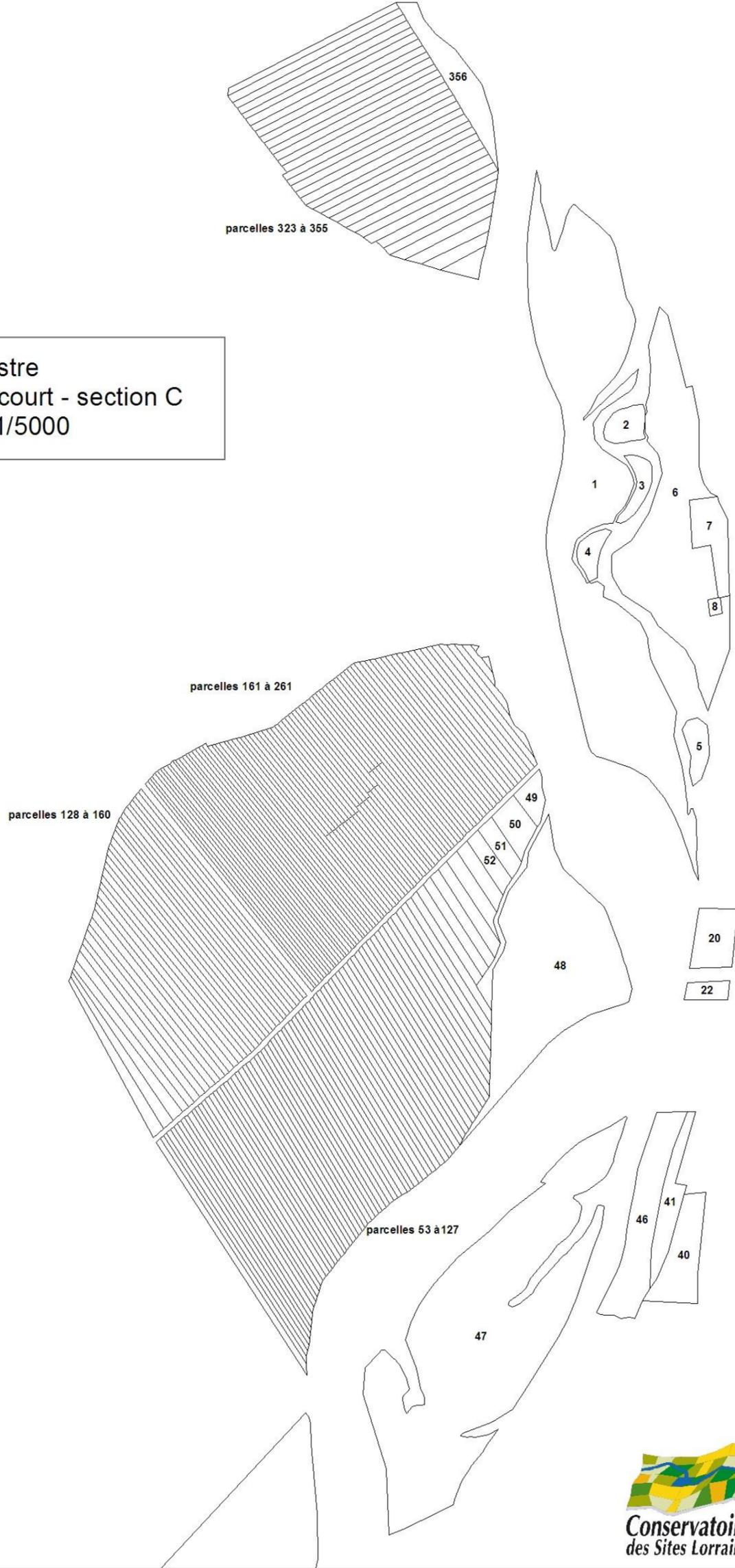
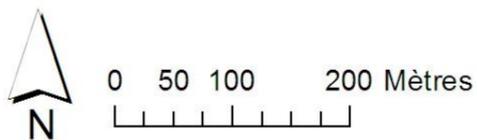
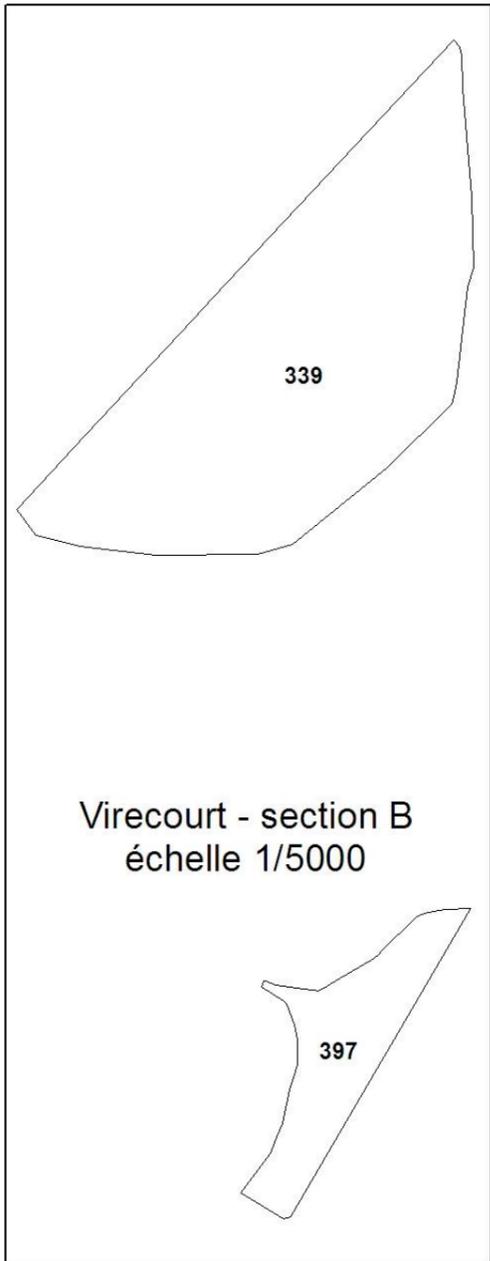


Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage

Cadastre  
Commune de Virecourt - section C  
échelle 1/5000



C6 et C8 remembrées en C365 en 2002

Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



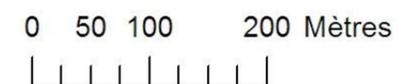
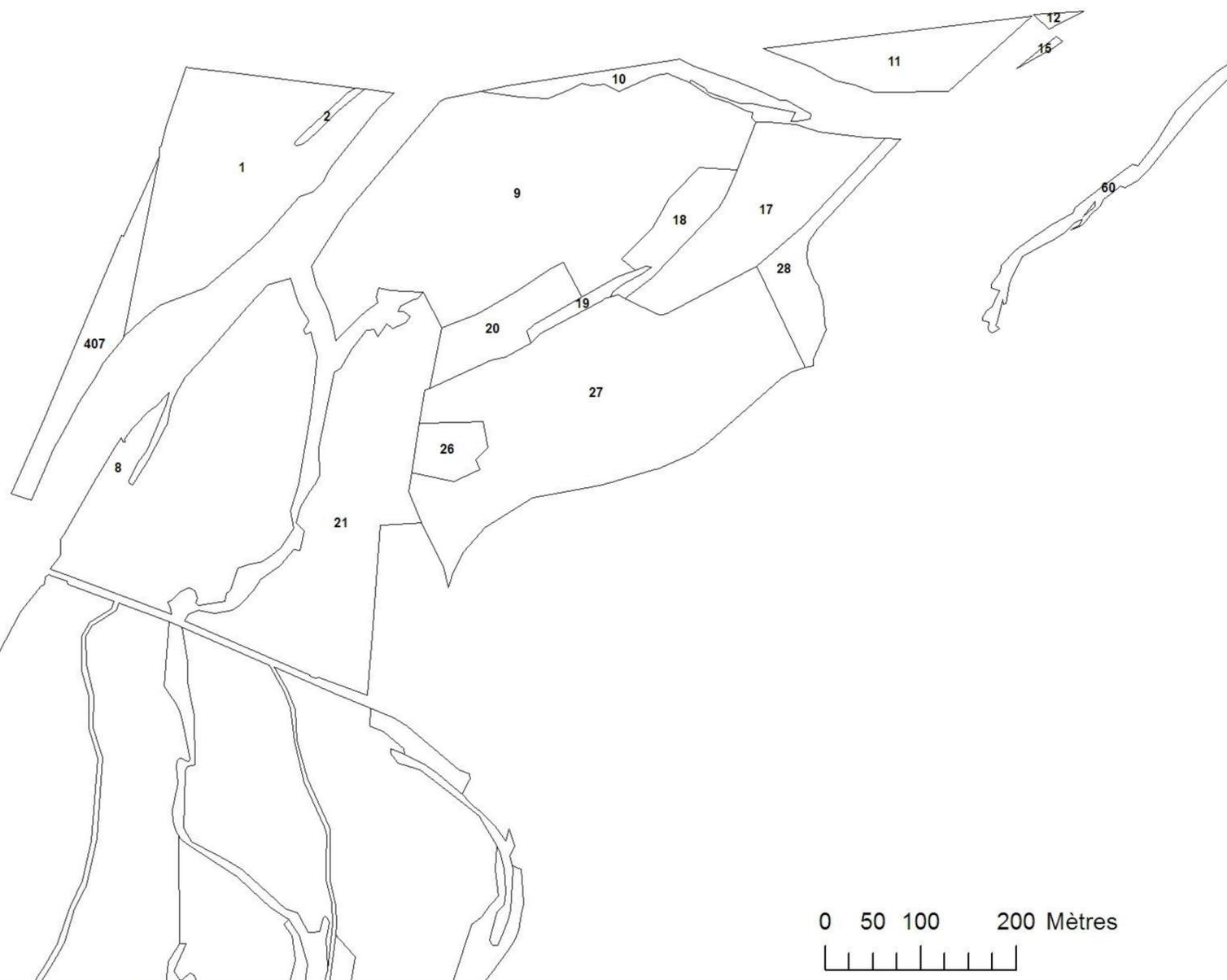
Cadastre  
Commune de Mangonville - section A  
échelle 1/5000



Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Cadastre  
Commune de Bainville-aux-Miroirs - section A  
échelle 1/5000

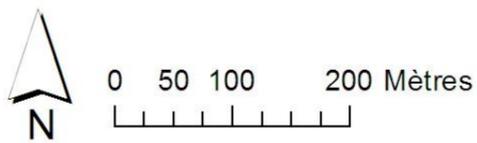
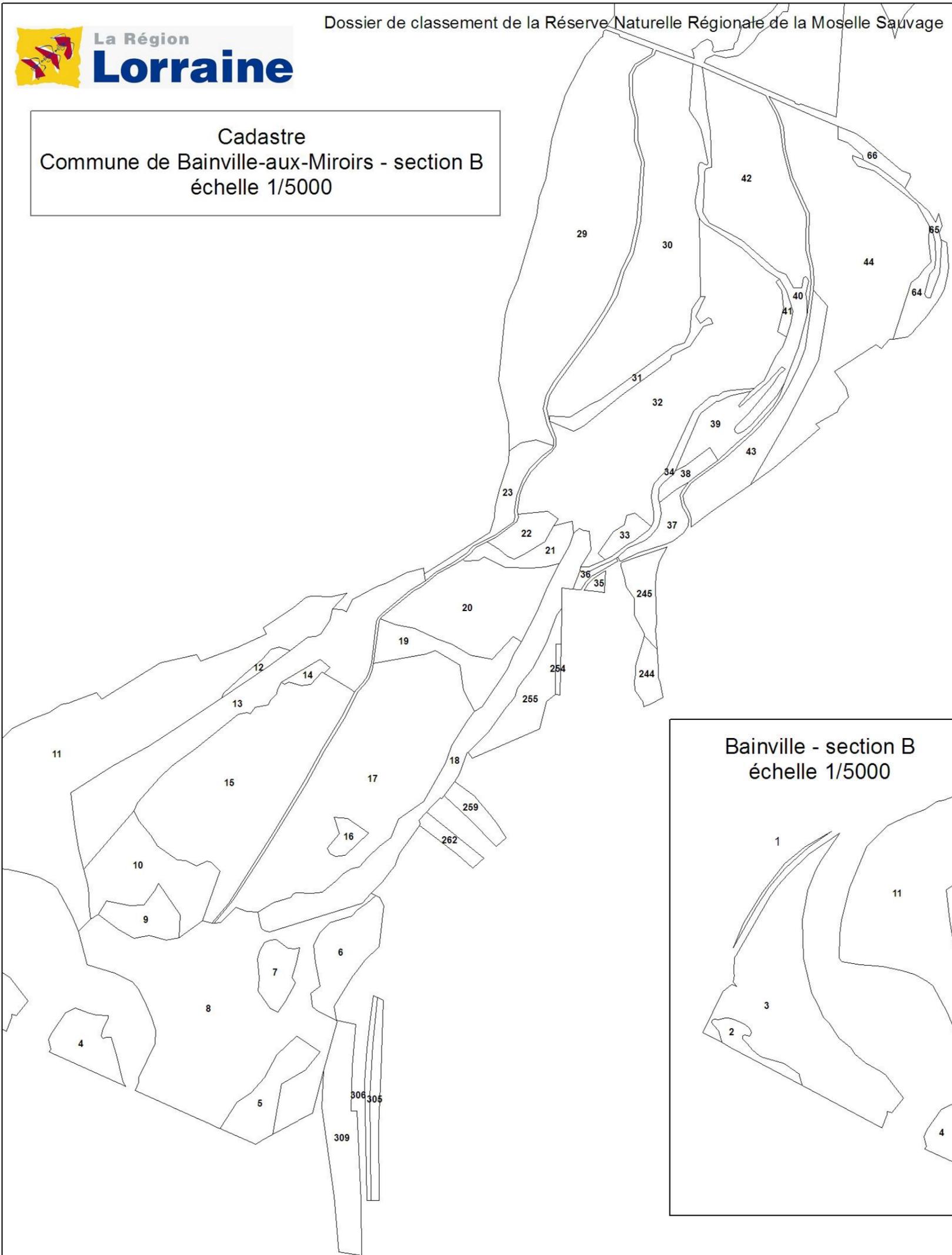


Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage

Cadastre  
Commune de Bainville-aux-Miroirs - section B  
échelle 1/5000

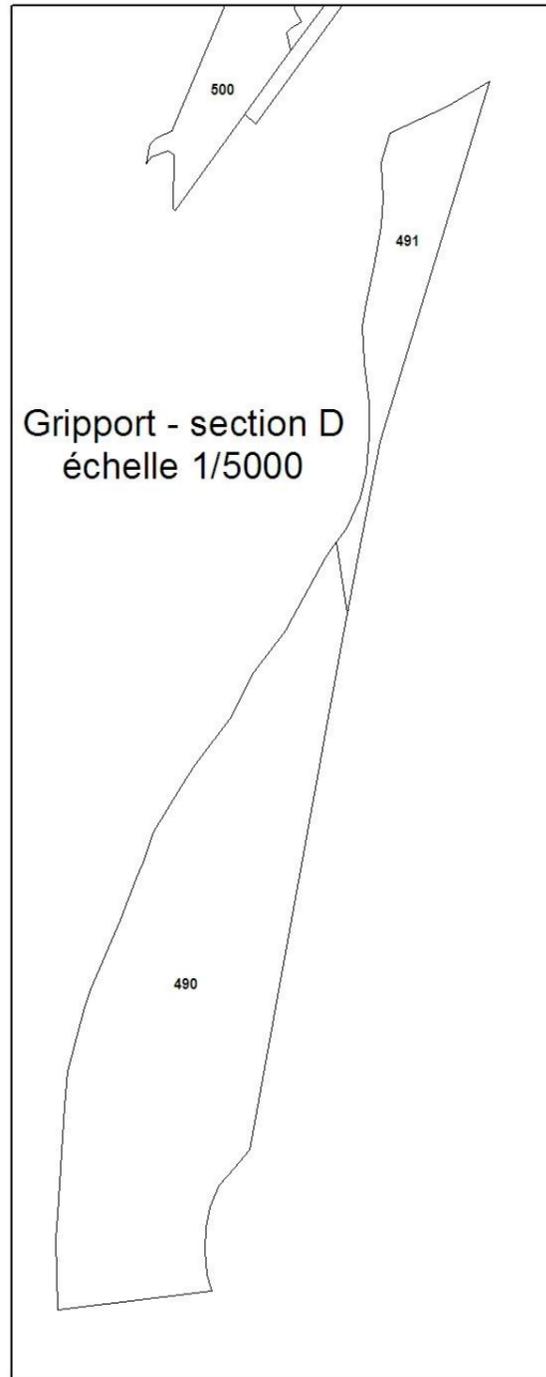
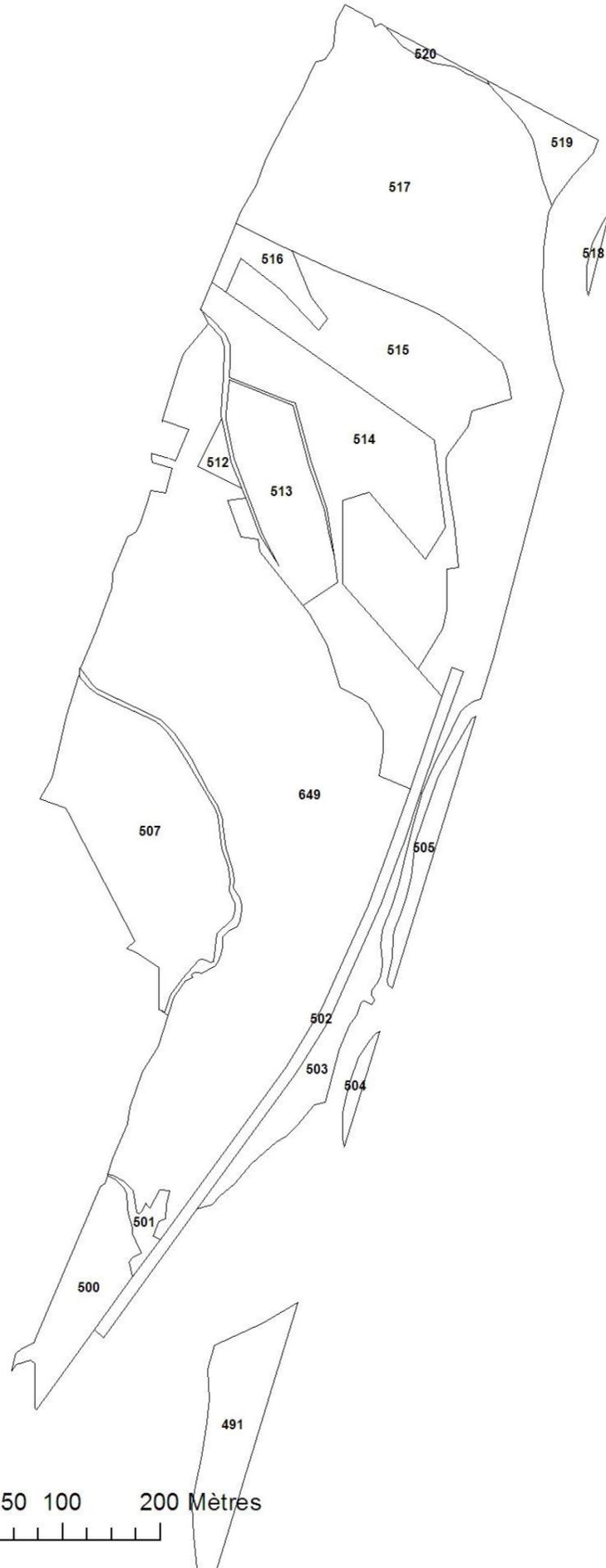


Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage

Cadastre  
Commune de Gripport - section D  
échelle 1/5000

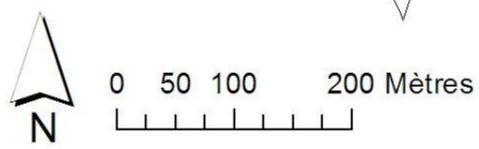


Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Dossier de classement de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage

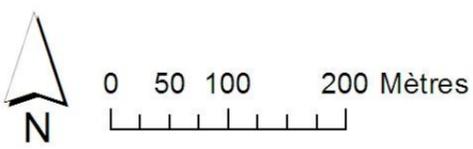
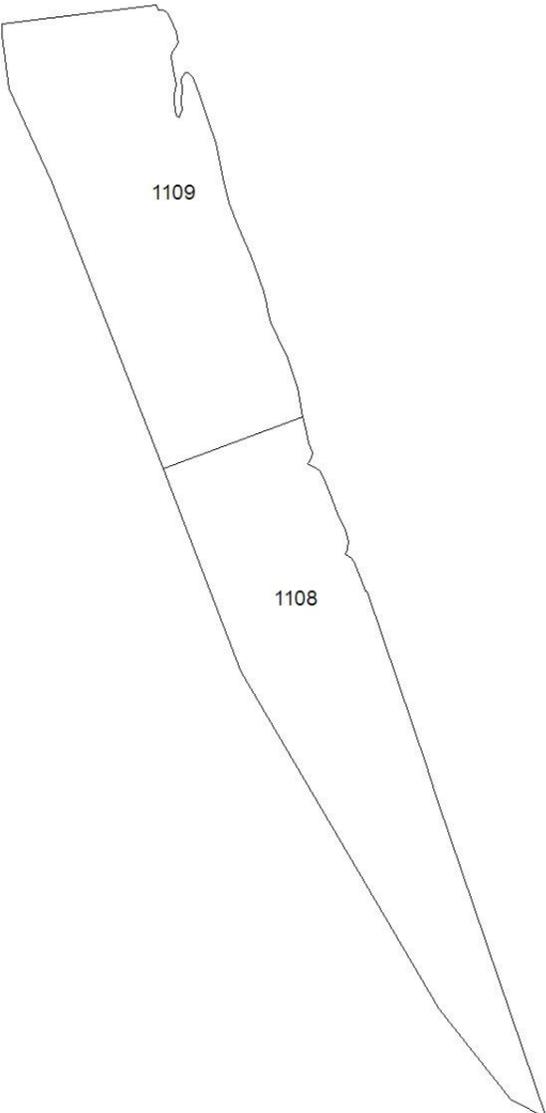
Cadastre  
Commune de Chamagne - section D  
échelle 1/5000



Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011



Cadastre  
Commune de Socourt - section A  
échelle 1/5000



Conception et réalisation - Conservatoire des Sites Lorrains - 2011